

DOSSIER APPROUVE

Annexe à l'arrêté du SGAR n° 430
du 19 décembre 2002



SAINTE MARIE DE RE



Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

Pièce 1 : Rapport de présentation

DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour être annexé à la
délibération du: 22 novembre 2002
Le maire,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Bucard', positioned over the printed name of the mayor.

Novembre 2002



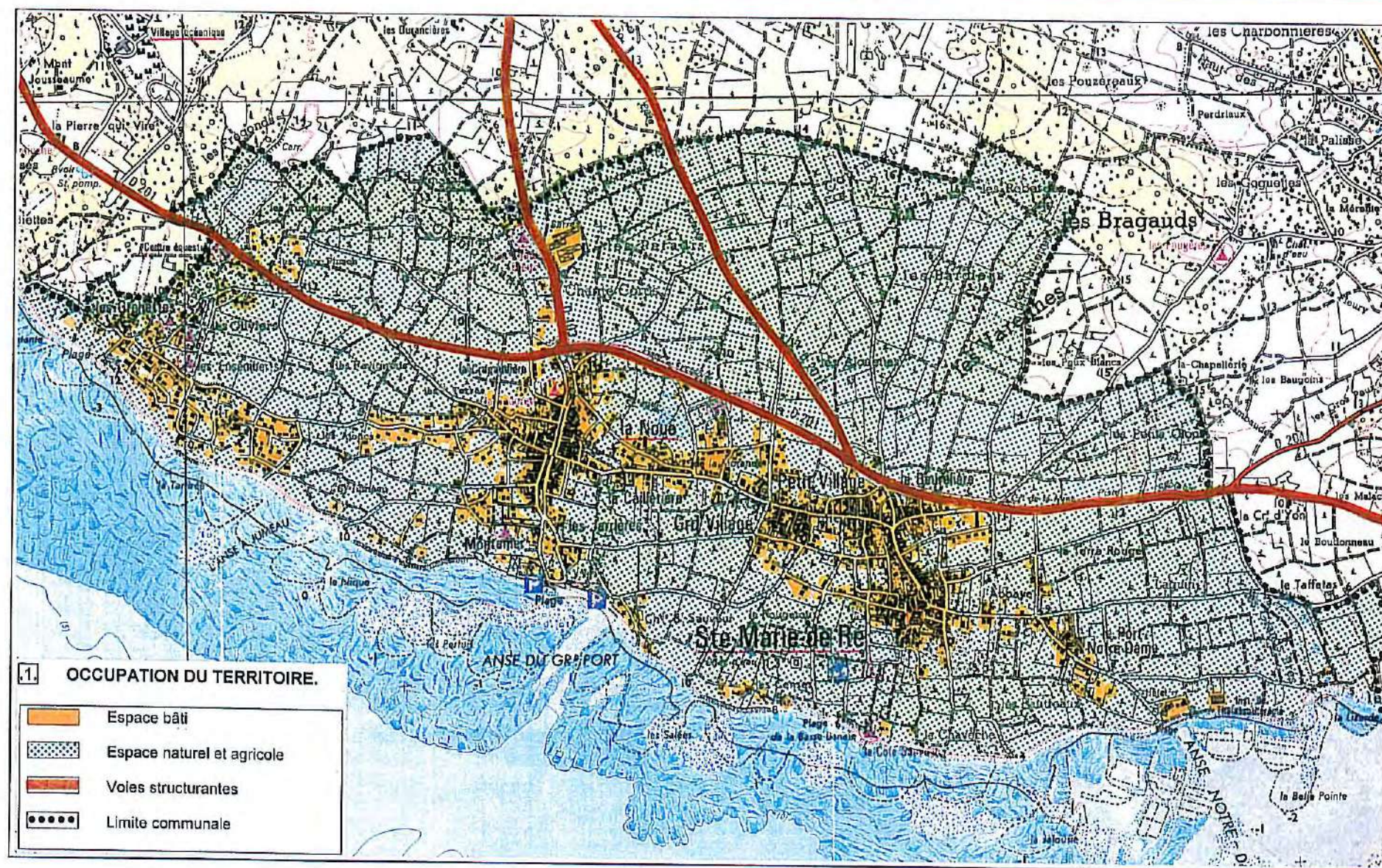
Sommaire

PARTIE 1 : <u>PRESENTATION GENERALE DU SITE</u>	3
L'occupation du territoire.....	4
La composition du paysage.....	5
Découverte de la ville et du paysage.....	8
Projet de développement.....	11
Protections existantes.....	14
Proposition de délimitation.....	15
 PARTIE 2 : <u>LES ELEMENTS DU PATRIMOINE</u>	 16
La trame urbaine.....	17
Une structure d'agglomération.....	18
- Le bourg	
- Grand Village	
- La Noue	
 L'architecture – Les éléments constitutifs.....	 22
Les façades.....	23
Les fenêtres.....	24
Les portes et portails.....	26
Les toitures.....	27

L'architecture – La typologie.....	28
La maison traditionnelle.....	29
- La maison avec modénature.....	31
- La maison avec courette.....	32
- La maison en Rez-de-chaussée.....	33
Les bâtiments agricoles.....	35
Les moulins.....	38
L'architecture balnéaire.....	39
L'architecture publique.....	40
Les ensembles.....	41
Le petit patrimoine : les puits.....	42
 Le paysage et les végétaux.....	 43
Quelques éléments d'histoire à propos du végétal.....	44
Les végétaux actuels.....	45
Les murs et les clos.....	50
 Les problèmes à régler.....	 52

1^{ère} PARTIE

PRESENTATION GENERALE DU SITE



L'occupation du territoire

Zone agricole / Urbanisme : une répartition très marquée

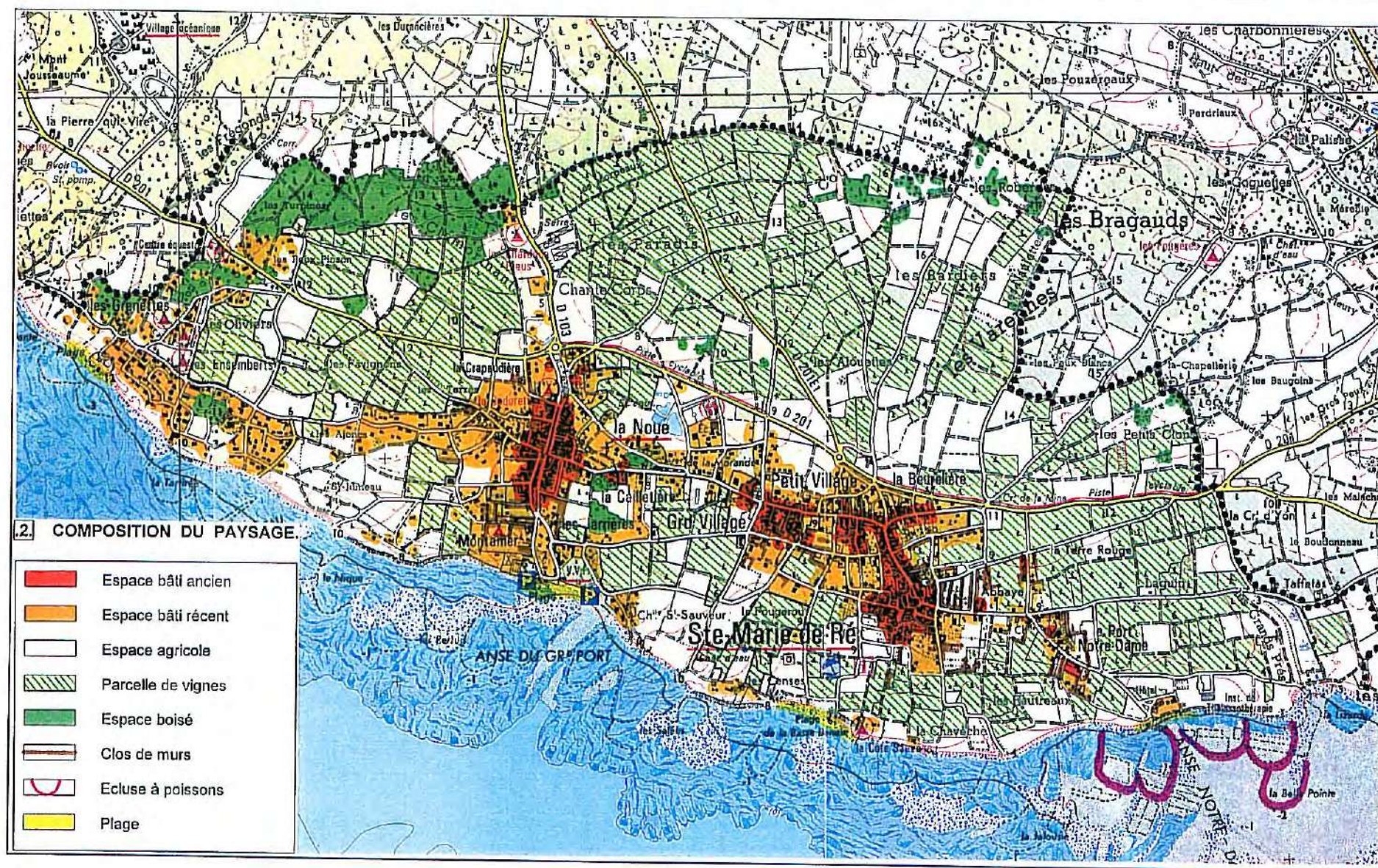
La RD 201 marque la frontière entre la zone naturelle du Nord et la zone bâtie du Sud.

- La partie Nord ne comporte que quelques bâtiments d'activité et quelques maisons isolées.
- Au Sud, trois pôles urbains se distinguent :
 - LES GRENETTES
 - LA NOUE
 - l'ensemble GRAND VILLAGE – LE BOURG

↳ Le littoral

Les pôles denses d'habitat ancien, restent éloignés du littoral. Ils sont totalement entourés par les espaces agricoles qui se prolongent jusqu'à la mer.

L'urbanisation proche du littoral, se limite en général à quelques habitats diffus, seule la zone des Grenettes constitue un ensemble bâti important en limite côtière.



La Composition du paysage

↳ L'espace bâti ancien

Trois entités anciennes se succèdent de l'Est à l'Ouest : LE BOURG, GRAND VILLAGE et LA NOUE.

La forme d'urbanisation de ces trois pôles urbains denses est très variable.

↳ L'espace bâti récent

Il s'est développé en périphérie des pôles bâtis anciens, ce qui a tendance, petit à petit, à faire disparaître les limites entre les différents pôles urbains pour ne créer qu'une seule agglomération continue étirée entre LE BOURG et LA NOUE.

L'urbanisation récente a d'autre part créé un nouveau pôle urbain en limite Ouest de la commune : les Grenettes.

↳ Les Clos et les jardins

Les espaces de culture situés à la limite des zones bâties le plus souvent entourés de murs formaient une sorte de transition entre les zones habitées et les zones rurales : plusieurs de ces espaces ont déjà été urbanisés, quelques murs préservés révèlent encore leur structure.

Les derniers clos ayant maintenu leur cohérence sont situés dans les zones d'extension de l'agglomération.

↳ Les espaces agricoles

La cartographie révèle une forte prédominance des zones de vigne ponctuées de quelques parcelles agricoles, le plus souvent liées à la culture légumière. Ce type de culture donne une image d'un parcellaire très structuré d'où émerge la silhouette de l'Eglise et des espaces bâtis.

↳ Les espaces boisés

Les espaces boisés sont rares, ils sont situés exclusivement en limite Nord et Ouest de la commune. A l'Ouest, ces boisements abritent la zone d'urbanisation récente des Grénettes . Cette urbanisation a en général maintenu le couvert végétal.

L'espace maritime

Sur l'île de RE, la culture terrestre a toujours predominé sur la culture maritime. A SAINTE-MARIE, cette identité rurale est particulièrement marquée, la proximité du littoral est rarement perceptible depuis les zones urbaines.

Les seules pratiques maritimes anciennes sur la commune, semblent se limiter à la construction et l'exploitation d'écluses à poissons. Cette technique traditionnelle de pêche ayant disparu, il n'en reste aujourd'hui que quelques vestiges, dont la remise en valeur est en cours.

La vocation touristique de l'île offre aujourd'hui un nouvel intérêt à tout ce linéaire côtier. Cependant, la configuration et les conditions d'accès limitent les ouvertures vers les plages.

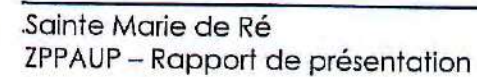
Synthèse :

Le paysage communal s'est globalement maintenu :

- en préservant l'activité vinicole
- en limitant, pour l'instant, la progression des friches générant des reboisements spontanés.

Les mutations les plus profondes se sont produites aux abords des pôles urbains anciens, en raison du développement des opérations de lotissement et de construction, provoquant :

- une disparition des entités géographiques que constituaient LA NOUE, GRAND VILLAGE et LE BOURG par la création d'une agglomération presque continue.
- la disparition ou la détérioration d'un nombre important de clos, ce qui supprime l'espace de transition entre villages et espaces agricoles.



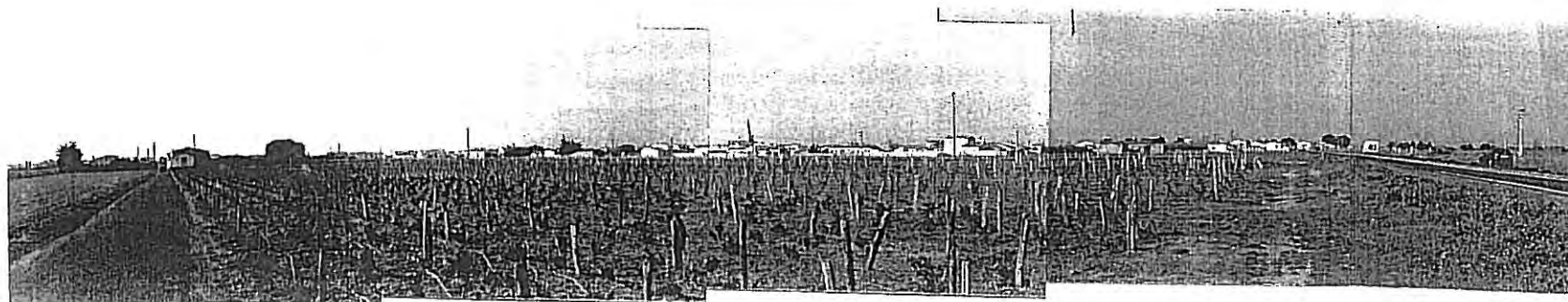
Découverte de la ville et du paysage

En arrivant par l'Est la silhouette de Ste Marie de Ré se dresse groupée autour de son église sur un vaste plateau de vignes.

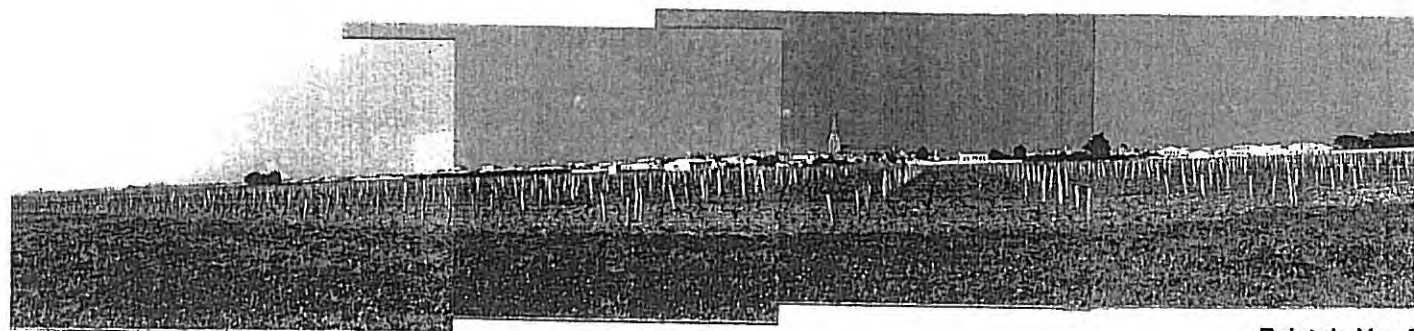
Ce type de perception se poursuit à partir de tout le territoire situé entre Port Notre Dame et la Chapelle Saint Sauveur. Depuis tous ces endroits, la ligne bâtie du bourg et de Grand Village forme l'arrière plan de panoramas très étirés.

Aux abords de la Noue, les perceptions sont beaucoup plus limitées, le centre ancien notamment n'est pas visible, il est le plus souvent camouflé par les opérations récentes. On y pénètre subitement, sans aucune transition.

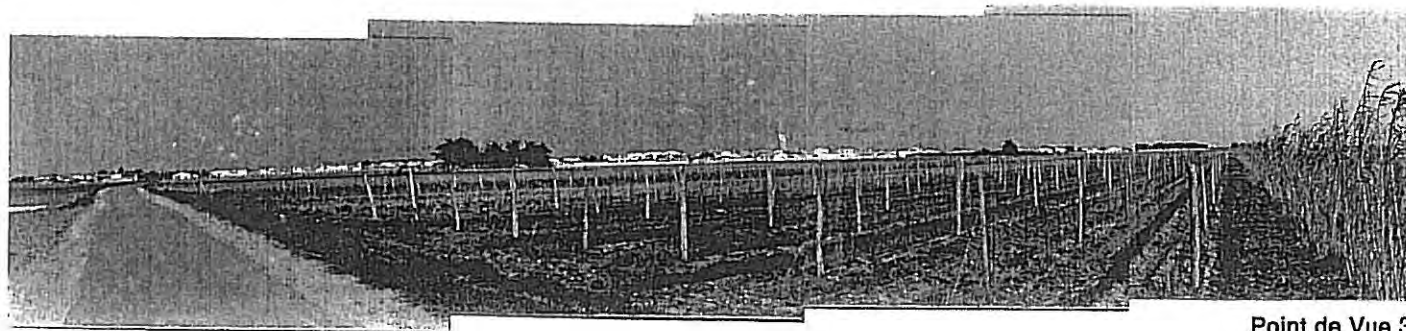
Au Nord, le type de perception varie à partir du lieu dit la Beurelière. A l'Est de celui-ci on découvre le village groupé autour de l'église, au delà, la notion de centre ancien et d'habitat groupé disparaît, on ne perçoit plus que les « arrières » d'une zone pavillonnaire banale.



Point de Vue 1



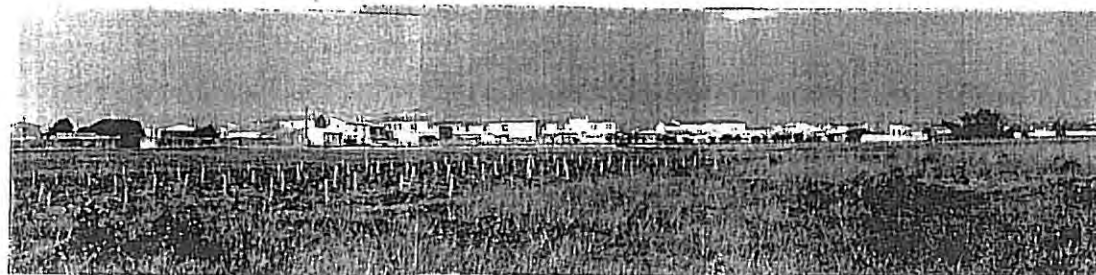
Point de Vue 2



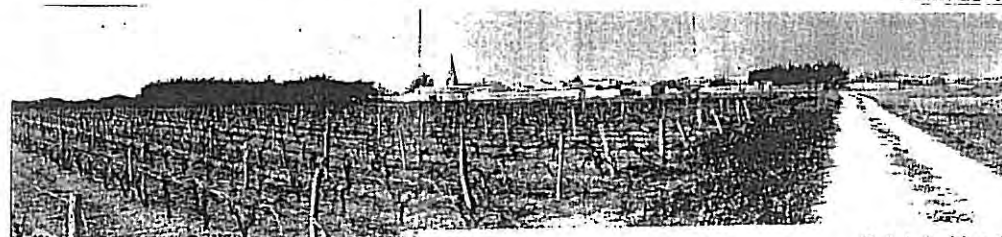
Point de Vue 3



Point de Vue 4



Point de Vue 5



Point de Vue 6



Point de Vue 7

Projet de développement

↳ Le schéma directeur de l'île

La révision du schéma directeur de l'île de Ré a été rendu exécutoire par arrêté préfectoral du 4 Juillet 2000. Le parti d'aménagement s'est fixé 10 objectifs pour mettre en œuvre 3 principes fondamentaux :

- "S'inscrire résolument dans une logique de développement durable".
- "Maîtriser l'évolution de l'urbanisation".
- "Inscrire l'exigence de qualité dans les choix d'aménagement et de développement économique".

Le principe de maîtrise de l'urbanisation adopté par le schéma directeur implique notamment la réduction des espaces urbanisables par la suppression de zones NA.

Le Plan d'Occupation des Sols

Ce document est également en cours de révision. Cette procédure doit prendre en compte les principes imposés par le schéma directeur.

- la suppression d'une zone NA à l'Ouest de PORT-NOTRE-DAME et d'une autre au sud de ce secteur
- une diminution de la densité des opérations notamment dans les zones qui formeront à terme la frontière entre zone bâtie et zone agricole.

Les capacités d'urbanisation offertes par le projet actuellement élaboré, sont essentiellement situées :

- à l'Ouest du BOURG
- au Nord et au Sud de GRAND VILLAGE
- au Sud Est de LA NOUE

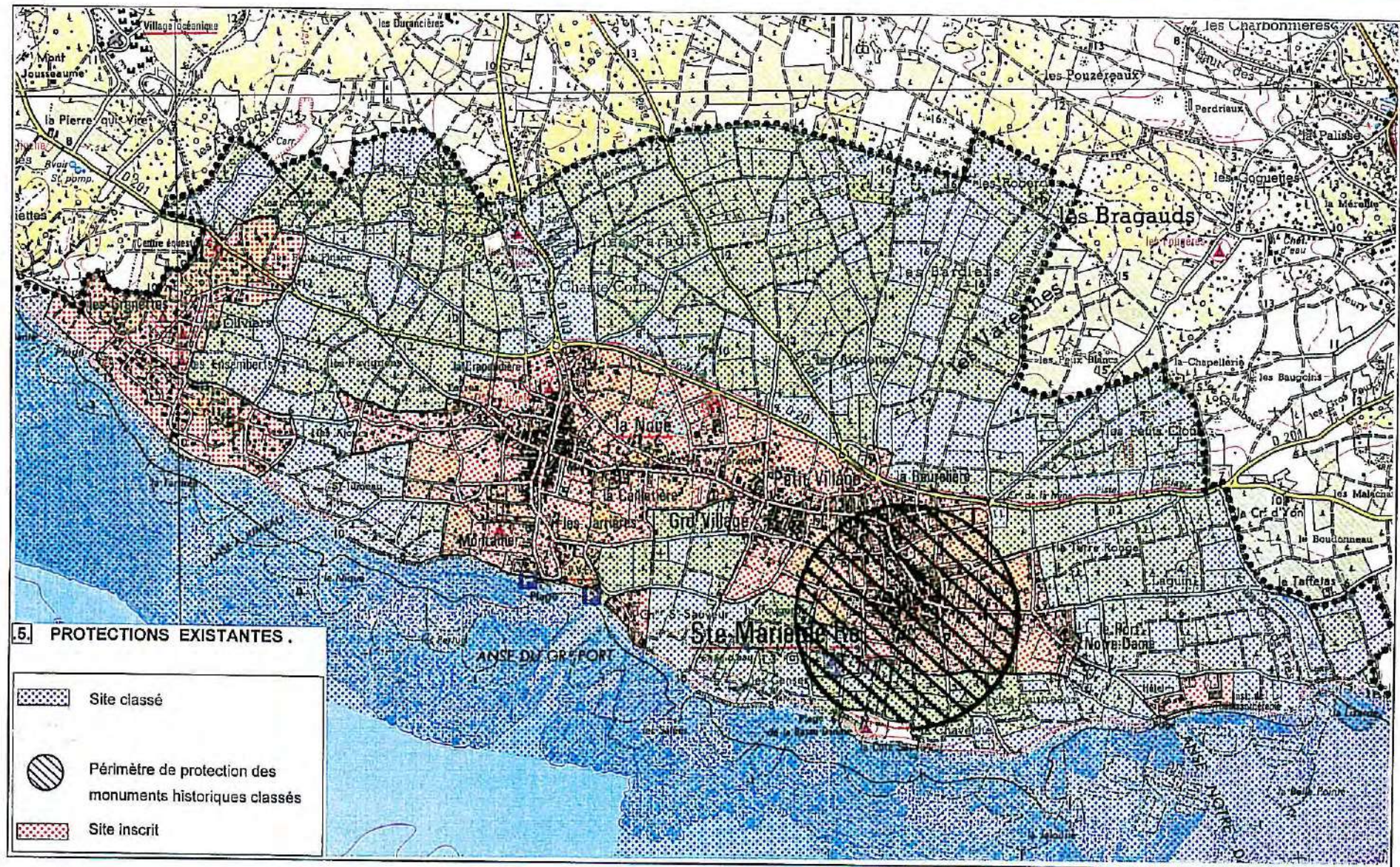
Il faut toutefois, préciser qu'il s'agit de zones NA non urbanisables immédiatement. Cependant, il existe encore sur la commune, des grands espaces constructibles quasiment vierges constituant des espaces à enjeu au regard du développement harmonieux de l'urbanisation de la commune.

Ces espaces encore disponibles sont, dans plusieurs cas constitués, par d'anciens clos de murs (La Jarrière, L'Abbaye, ...) ayant plus ou moins conservé leur intégrité.

Synthèse :

Le projet de révision du P.O.S., en conformité avec le schéma directeur, vise à diminuer la constructibilité et à échelonner les constructions sur une plus grande période (plan masse, etc ...). Cependant, il reste plusieurs endroits où les prévisions d'extension de l'agglomération peuvent se confronter aux enjeux de protection de la ZPPAUP en ce qui concerne :

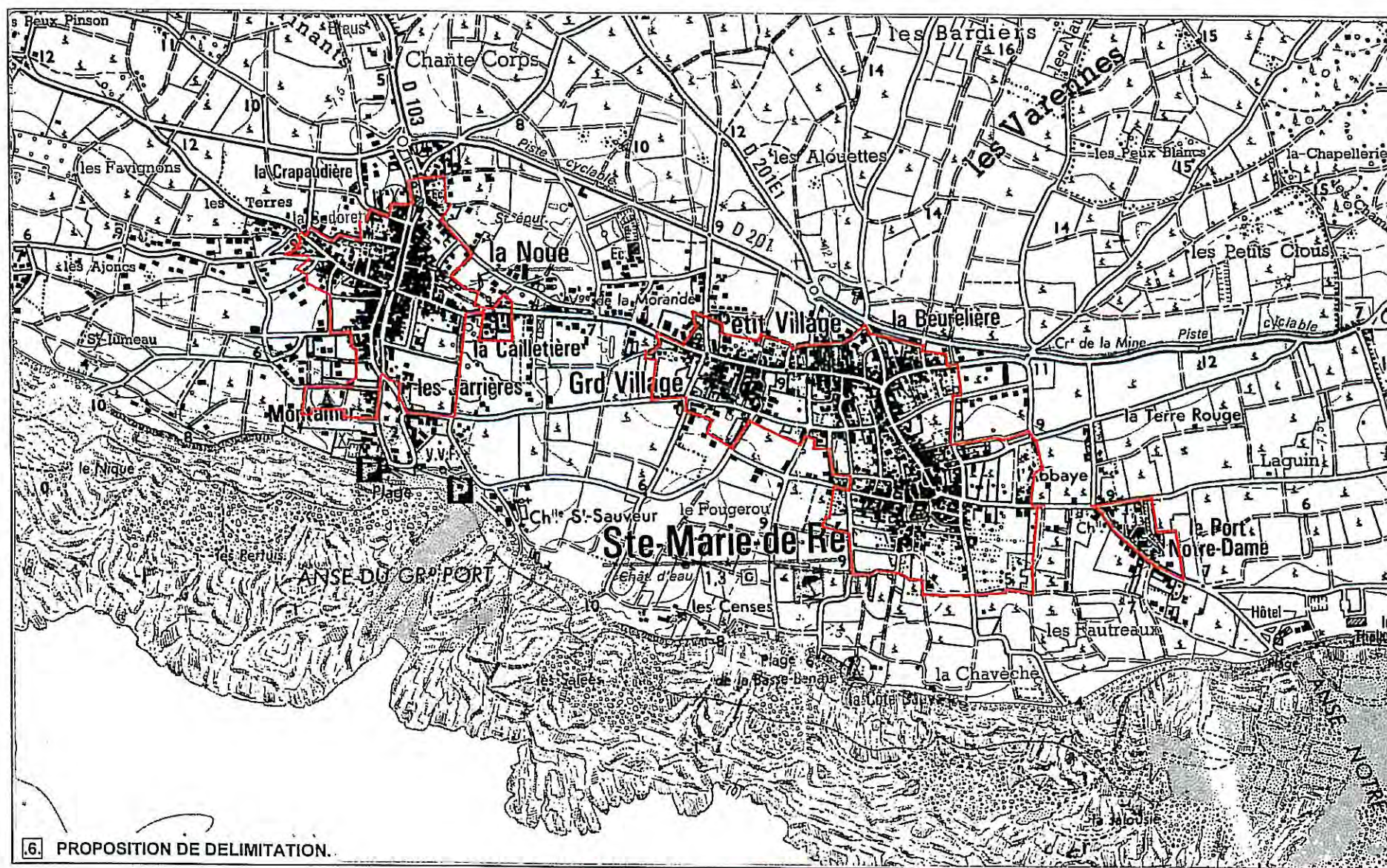
- la préservation des murs,
- la préservation des entités urbaines et paysagères que constituent les clos.



Protections existantes

La commune de SAINTE-MARIE-DE-RE fait l'objet de 3 types de servitudes de protection :

- Le site classé (27.08.1990) qui s'étend sur toute la partie rurale de la commune. Le site classé a été étendu sur des zones périphériques à l'agglomération par décret du 23 mars 2000.
- Le site inscrit (23.10.1979) couvre, quant à lui, l'ensemble des zones urbaines anciennes et récentes ainsi que les zones d'extension potentielles.
- Le périmètre de protection du clocher de l'église classé monument historique (02.03.1921).



Proposition de délimitation

La délimitation proposée englobe :

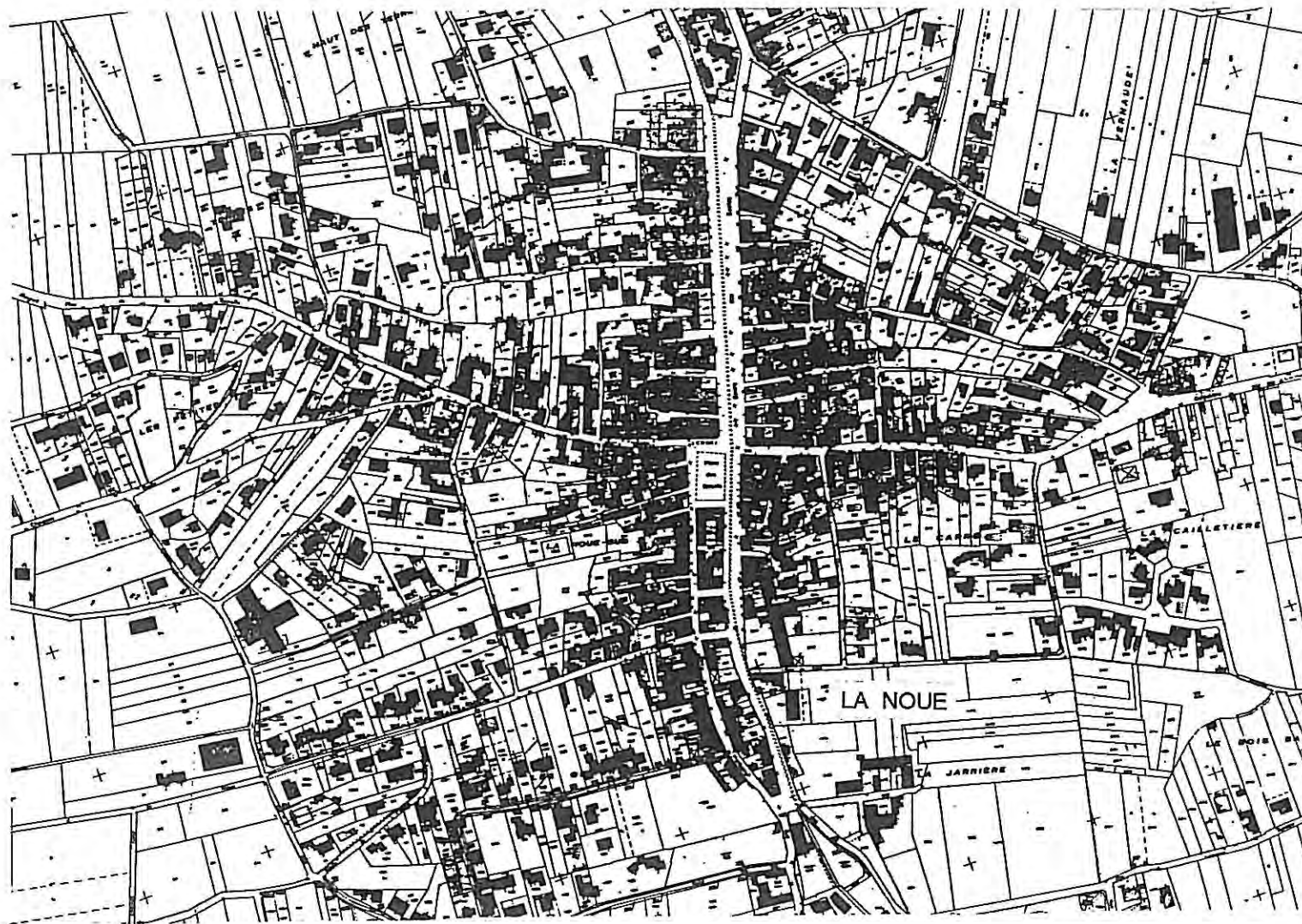
- Les centres anciens du bourg, Grand Village, la Noue et Port Notre Dame ;
- Les derniers grands clos aux frontières des centres anciens.

Ces entités forment un ensemble cohérent indissociable dans la lecture du paysage perçu dès l'entrée dans la commune.

La Z.P.P.A.U.P. doit permettre :

- De maintenir les structures urbaines anciennes;
- De maintenir la qualité architecturale du bâti ancien et de définir les règles de la construction neuve à l'intérieur des secteurs anciens et de zones d'extension proches des secteurs anciens.
- De préserver les dernières entités urbaines et paysagères constituées par les clos.

Le reste du territoire non inclus dans les limites de la Z.P.P.A.U.P., demeure préservé du fait de sa situation de site classé ou inscrit.



2^{ème} PARTIE

LES ELEMENTS DU PATRIMOINE

LES ELEMENTS DU PATRIMOINE

LA TRAME URBAINE

PREAMBULE : ELEMENTS HISTORIQUES

Sainte Marie de Ré est l'une des deux plus anciennes paroisses de l'île de Ré. C'était il y a encore peu, l'un des plus grands villages agricoles de l'île, une commune constituée de quatre hameaux aujourd'hui reliés par la trame urbaine qui s'est constitué le long des voies:

- PORT NOTRE DAME, à l'Est
- SAINTE MAIRIE et GRAND-VILLAGE au Centre
- La NOUE à l'Ouest

Sous l'ancien régime, l'agglomération était composée de cinq quartiers ou "dizaines" (la Bourdinière, le Bourg, le Bourg-Chapon, La Guigne- Folle, La Ménardièrre) et de villages, des Noue et de Rivedoux. Sainte Marie fut érigée en commune en 1790. C'est au 19^{ème} siècle que le village a connu une très forte expansion de la vigne (350 ha en 1836 – 1100 ha en 1885), suivie au début du 20^{ème} siècle par une importante diminution du vignoble (525 ha) provoquée par le phylloxera. La population qui était de 2 515 habitants en 1836, n'en comptait plus que 1 868 en 1926.

Une cinquième entité urbaine marque le territoire à l'ouest de la commune, le hameau des Ensembert (les Grenettes) qui s'est constitué au XX^{ème} siècle avec l'afflux des résidences secondaires. Ce secteur ne fait donc l'objet d'aucune analyse particulière compte tenu de sa très récente construction.

Sainte Marie compte aujourd'hui une église (dont le clocher est classé Monument Historique), deux chapelles (Port -Notre -Dame et Saint –Sauveur), deux autres ont été détruites (Notre Dame de la Croix et Notre Dame de la Morande).

L'architecture privée de Sainte Marie, Grand-Village, la Noue et Port Notre Dame présente une grande homogénéité, plus urbaine pour les trois premiers, plus éclatée, plus rurale pour Port Notre Dame où l'on ressent plus fortement le passé agricole de la commune (moulins, clos en ruine...).

L'architecture privée de Sainte Marie est marquée par quelques demeures issues des 17/18^{ème} siècles: la demeure dite de l'Abbaye, celle des Parées, la Cailletière, les Jarrières et Montamer.

A Sainte Marie comme sur l'ensemble de l'île, il ne nous reste que de très rares traces de l'architecture privée du Moyen Age et de la Renaissance. C'est au 18^{ème} siècle que l'île de Ré connaît une forte période de développement et de prospérité qui se traduit par la construction d'un grand nombre d'édifices publics et des plus belles demeures privées. Malgré l'absence de documents historiques sur l'évolution de la trame urbaine de l'île de Ré et de Sainte Marie, il semble cohérent d'attribuer nombre de constructions au 18^{ème} siècle et au début du 19^{ème} siècle.

Le bâti de Sainte Marie de Ré est à l'identique de la majorité des constructions de l'île, édifiées en agglomération: les maisons semi-rurales constituent l'essentiel de la trame urbaine du village. Construites pour bon nombre d'entre elles à la seconde moitié du 19^{ème} siècle, elles sont issues de la grande période de richesse liée à la vigne. Ces maisons sont dotées d'annexes, de celliers. De nombreuses maisons de Sainte Marie présentent de riches décors plaquées sur les façades, certaines de ces maisons ont été construites en pierres calcaires taillées et non en moellons comme la grande majorité du bâti.

Au 18^{ème} siècle l'île de Ré était dotée de 76 moulins, à Sainte Marie, 6 moulins à vent sont mentionnés sur le cadastre de 1828. Hormis les moulins, Saint Marie possédait plusieurs fours à chaux et de très nombreux puits.

L'histoire de l'île de Ré est également marquée par la construction de nombreux édifices militaires. Il ne reste rien des deux batteries en terre (Bironne et le Port Saint Sauveur), par contre subsistent de nombreux ouvrages du mur de l'Atlantique.

Le village de Sainte –Marie:

Le village de Sainte –Marie -de –Ré présente de nos jours la forme d'un T dont la barre horizontale serait constituée par l'axe Ouest –Est rue du 14 juillet et rue de la Beurelière, et la barre verticale (en fait NNO- SSE), par la rue de la République. L'actuelle agglomération se compose à vrai dire de quatre parties relativement distinctes: d'Ouest en Est, Grand- Village, Petit- Village et la Beurelière, puis, au Sud, le village proprement dit.

Le quartier appelé Grand- Village s'ordonne autour de quatre voies dessinant un rectangle: au Nord, la rue du 14 juillet, à l'Est, la rue du Lièvre, au Sud, la rue des Villages, et à l'Ouest, un chemin rural. Les maisons garnissent l'intérieur de ce rectangle, hormis le long de ses côtés Ouest et Sud; en revanche, elles bordent également le côté Nord de la rue du 14 juillet et le côté Est de la rue du Lièvre. L'espace bâti est par ailleurs subdivisé en petits îlots par la rue des Pots- Pleins, qui relie la rue du 14 juillet à la rue des Villages, et par la rue de la Banque qui, dessinant une sorte de U, mène de la rue du 14 juillet à la rue des Pots- Pleins. De courtes impasses pénètrent enfin ces différents îlots, dont les maisons de petite taille bordent sans discontinuer toutes les ruelles.

La rue du 14 juillet sert de trait d'union entre Grand- Village d'une part, Petit- Village et la Beurelière d'autre part: tandis que, au Sud, un vaste espace sépare les deux premiers, maisons et murs continuent à border cette rue sur son côté Nord. L'ensemble formé par Petit- Village et la Beurlière est divisé en quartiers par quatre rues disposées en croix: la rue du 14 juillet en constitue la branche Ouest, la rue Lucien- Favreau, la branche Nord, la rue de la Beurelière, la branche Est, et la rue de la République, la

branche Sud. Les quatre quartiers ainsi délimités sont très inégalement bâtis. Le quartier Nord- Ouest est découpé en plusieurs îlots par des rues (de la Gare, de la Flotte) et chemins perpendiculaires à la rue du 14 juillet. Si les façades se succèdent sans discontinuer le long de cette dernière rue, les constructions sont bien plus dispersées lorsque l'on s'en écarte en allant vers le Nord. Il en est de même pour le quartier Nord- Est, desservi par plusieurs chemins et impasses tous perpendiculaires à la rue de la Beurelière, et qui n'est bâti que sur une faible profondeur au Nord de cette voie. L'habitat du quartier Sud- Est est encore moins dense, constitué qu'il est par une simple frange de maisons alignées le long des rues de la République et de la Beurelière. Le quartier Sud – Ouest enfin est le plus vaste et le plus peuplé. Recoupé par les deux rues des Boulangers et des Beaucoup, ainsi que par une douzaine d'impasses, il ne présente que façades, murs et portails à celui qui parcourt ses voies étroites et sinueuses.

Bordées d'une simple rangée de maisons- parmi lesquelles, un peu en retrait à l'Ouest, la mairie et l'école-, la rue de la République débouche à son extrémité dans le village proprement dit, qui paraît être la partie la plus ancienne de l'actuelle agglomération. Ce village a pour centre l'église, isolée au milieu de la place Etudes- d'Aquitaine. Au Sud – Est de celle-ci s'étendent le cimetière et de petits jardins clos de murs. Dans les autres directions, mais surtout à l'Est, au Nord et au Nord- Ouest, la place est entourée de petits îlots séparés les uns des autres par d'étroites et tortueuses ruelles débouchant sur de petites places et desservant de modestes maisons à un seul étage . Ces îlots, composés souvent d'un nombre très faible de parcelles, sont parfois presque entièrement bâtis. Tout à fait typique est à cet égard l'îlot construit au Nord de l'église et qui consiste en l'alignement d'une rangée de sept maisons regardant la rue Mathurin-Villeneuve et pourvues sur leur face postérieure (c'est – à – dire côté église) d'une cour très exiguë. Il en est de même pour les sept îlots situés à l'ouest et au Nord du précédent, entre la rue de la République et la rue des Jardins, ainsi qu'au Sud de la rue des Francs- Tireurs. L'îlot situé au Nord- Est de la place et délimité par les rues du Carreau, du Petit- Labat et de l'Enfer offre cette particularité supplémentaire d'être constitué de deux rangées de maisons séparées par une étroite venelle et disposées en L.

Le village est de tous côtés entouré de grands jardins clos de murs, au-delà desquels on débouche sans transition sur la campagne.



Carte de l'île de Ré - 1742 - (saint Martin de Ré – Musée Cognacq)

La Noue:

La Noue est un écart fort important. Il est situé à l'intersection de deux routes: la D201 menant du Bois- Plage- en- Ré, à l'Ouest, à Sainte- marie- de- Ré et Rivedoux- Plage, à l'Est, et la D103, qui relie La Flotte, au Nord, à l'anse dite du Grand- Port, au Sud. Il affecte donc la forme d'une croix, dont les branches sont respectivement les rues de la Tonnelle (Ouest) et de la Cailletière (Est) et les cours des Ecoles (Nord) et des Jarrières (Sud).

L'axe Nord- Sud est de toute évidence le plus ancien et le plus important. On est frappé par la largeur des voies qui le composent: le cours des Ecoles, agrémenté de deux rangées d'arbres, ne mesure pas moins de 20m de large; quant au cours des Jarrières, il est curieusement doublé à l'Ouest par la rue Montamer, dont le séparent la place des tilleuls et trois îlots dont l'épaisseur avoisine les 20m. En fait, cet axe s'est développé le long d'un chenal qui mettait en communication une petite étendue d'eau, ancien bras de mer, située au Nord du village, avec l'océan (les toponymes rétais "La Noue" désignent du reste tous deux lieux d'écoulement). En 1712, la dune isolait déjà de la mer le petit étang; mais on ignore à quelle date ce dernier s'est trouvé, de façon artificielle ou non, complètement asséché. Toujours est-il que les maisons du cours des Ecoles nous indiquent encore le tracé des rives du chenal, et qu'il ne faut point s'étonner si la plupart des rues de l'agglomération débouchent perpendiculairement sur cette artère: côté Ouest et du Nord au Sud, les rues des Clémorinands, de la Rampe, de la Jeunesse, de la tonnelle, de la Boulangère, Wilfrid- Barranger et de l'Oisière, et côté Est, les rues du Four, du Peu- Breton, de La Cailletière et Bigogne, sans compter nombre de chemins et d'impasses qui ne portent pas de dénomination. En comparaison, les voies débouchant sur l'axe Est –Ouest sont bien moins nombreuses et de moindre importance. Il s'agit, côté sud, des rues Berchotteau, de la Boulangère, Bigogne et Carré, et côté Nord, de la rue de la Rampe.

On notera au passage que chacune des quatre artères principales est reliée à chacune de ses voisines par une rue en forme de L: la rue Bigogne relie la rue de la Cailletière au cours des Jarrières; la rue de la Boulangère, la rue Montamer à la rue de la Tonnelle; la rue de la Rampe, la rue de la Tonnelle; au cours des Ecoles; et la rue du Peu- Breton, le cours des Ecoles à la rue de la Cailletière.

L'aspect que présente La Noue sur les plus vieux plans de l'île n'a pas été altéré outre mesure par le développement ultérieur de l'agglomération le long de la D201, dont l'importance, au point de vue de la circulation, surpasse aujourd'hui celle du vieil axe Nord- Sud. La plupart des maisons présentent leur façade antérieure- et il en est de fort

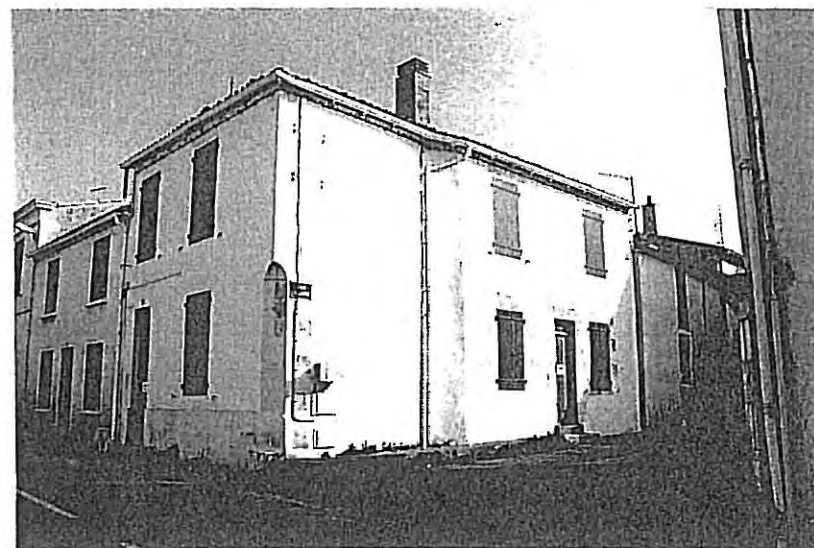


belles sur le cours des Ecoles- le long des rues qui lui sont perpendiculaires. Dans l'un comme dans l'autre cas, les îlots n'atteignent jamais une très grande profondeur, de telle sorte que la majorité des maisons du bourg se trouvent à moins de 100m de l'un des deux cours.

L'objectif essentiel de la Z.P.P.A.U.P. de Sainte Marie de Ré est donc de préserver cette cohérence historique encore très nettement lisible dans la trame urbaine d'aujourd'hui.

LES ELEMENTS DU PATRIMOINE

L'ARCHITECTURE – LES ELEMENTS CONSTITUTIFS



Les façades



Les façades sont simples. La répartition des ouvertures est très systématique : les baies de l'étage étant le plus souvent axées sur celles du rez-de-chaussée.

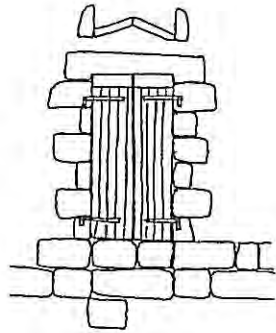
Les murs anciens sont réalisés en moellons calcaires, ils étaient enduits de mortier de chaux et sable taloché grossièrement puis le plus souvent badigeonnées au lait de chaux.

Seuls les murs des bâtiments agricoles ne présentaient pas ce type de finition, les murs étant alors uniquement constitués de pierres sèches appareillées.

Ce qu'il est important de préserver :

- la sobriété des façades,
- la trame des ouvertures,
- la finition des bâtiments (enduits ou non) selon leur vocation initiale.

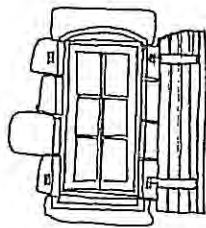
Les fenêtres



↳ Dimensions

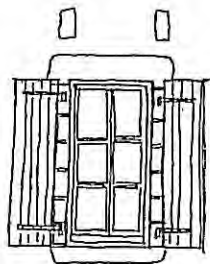
Les fenêtres sont habituellement de forme rectangulaire plus hautes que larges. Les dimensions traditionnelles sont de 0,80 m par 1,60 m ou 0,90 m par 1,80 m.

Les baies de bâtiments agricoles ou de dépendances peuvent présenter des tailles et des proportions plus variées liées à des usages bien définis ; il s'agit d'éléments comme la "babouette", la décharge à vendange, la porte cochère ou la fenêtre à foin.



↳ Encadrements (jambages)

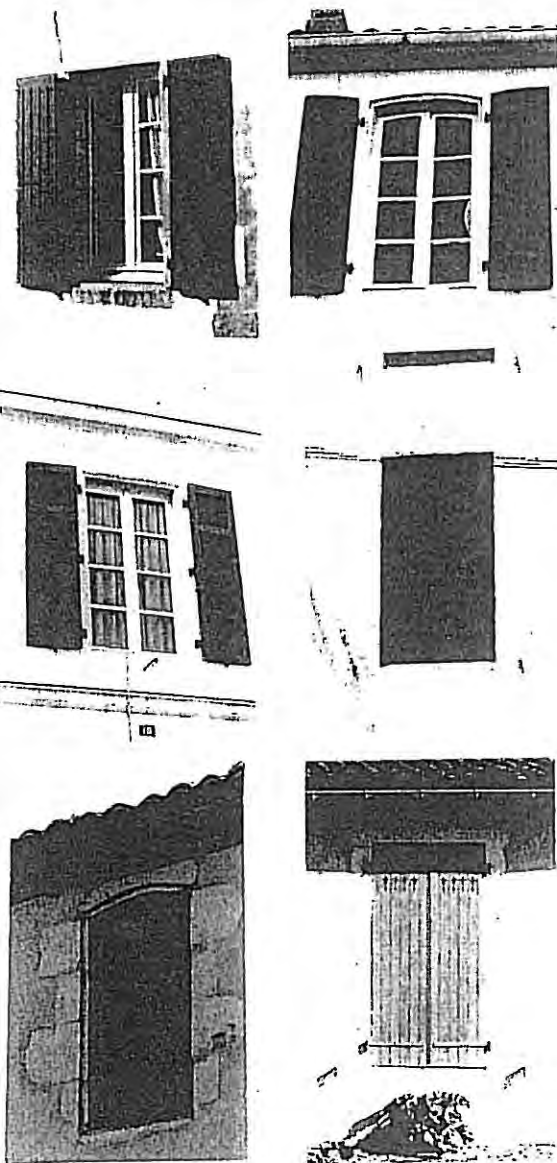
Les encadrements de fenêtre sont réalisés en pierre de taille, ils sont apparents mais parfois aussi enduits.



↳ Linteaux

Les linteaux peuvent être de même nature que les jambages, ils peuvent également être en bois.

Lorsqu'ils sont réalisés en pierre plusieurs techniques peuvent être observées : monolithes, claveaux grossiers ou appareillés, il sont droits ou plus rarement cintrés. Dans ce dernier cas, la menuiserie reste cependant rectangulaire grâce à la réalisation d'un glacis en partie supérieure de l'ouverture.



Volets

L'occultation des baies se fait par des volets de bois en planches larges et verticales, assemblées par des barres. Ces dispositifs ne prévoient ni écharpe ni lisse, haute ou basse. On peut également observer notamment dans les étages, des persiennes en bois (clapets dans la partie haute du volet).

Les gonds peuvent être fixés soit directement sur la façade soit plus rarement sur des cadres en bois, placés dans la feuillure de la fenêtre.

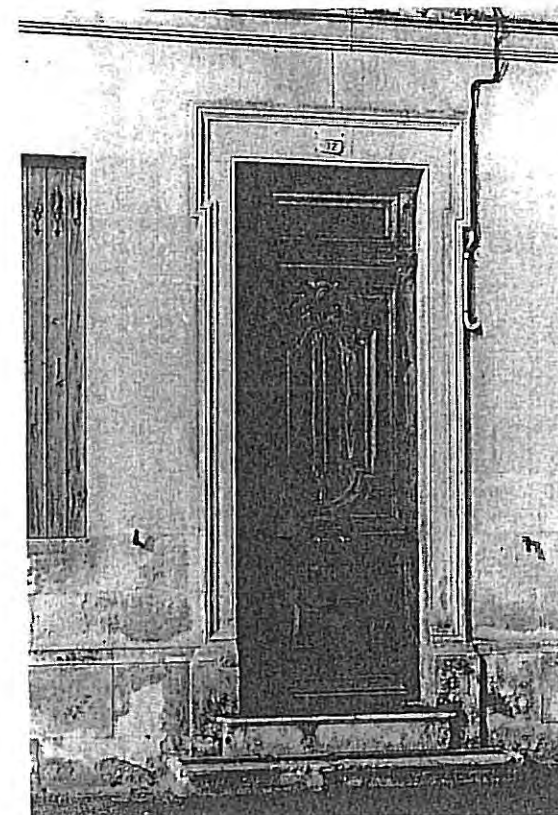
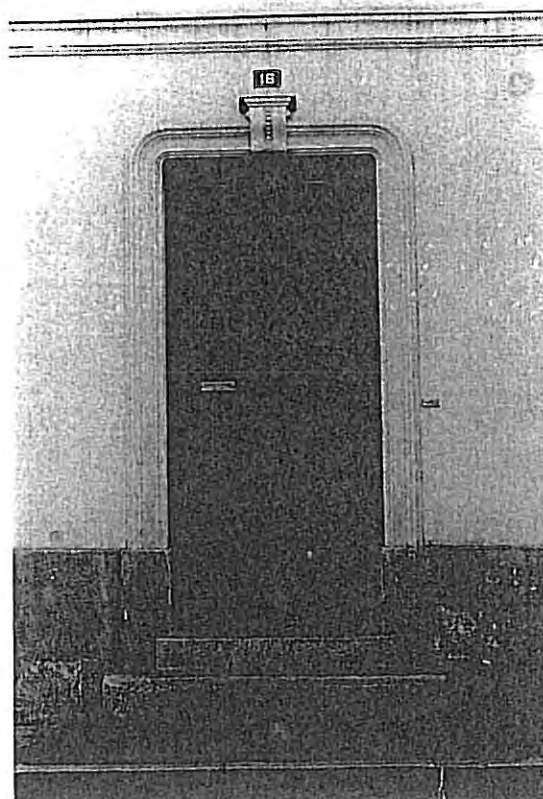
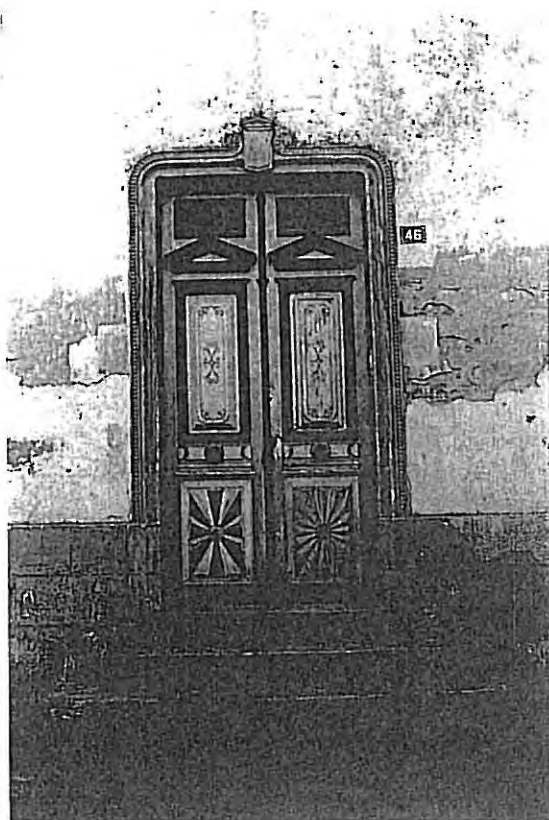
Les appuis de fenêtre sont réalisés en pierre monolithe ou en pierre plate. Quelle que soit la technique adoptée, les appuis de fenêtre ne présentent aucune saillie (ils sont posés au nu de l'enduit ou, parfois même enduits).

Les menuiseries sont traditionnellement réalisées en bois peint de couleur nuancée (gris ou peinte en vert)) et posées à moins de 20 cm du nu extérieur, de la façade.

Les ouvrants (au nombre de 2) sont divisés en quatre carreaux égaux, légèrement plus hauts que larges. Certains types de fenêtre de proportion moins hautes, ne comportent que trois carreaux, maintenant des proportions plus hautes que larges.

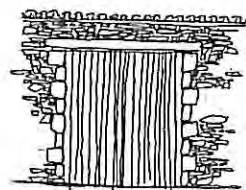
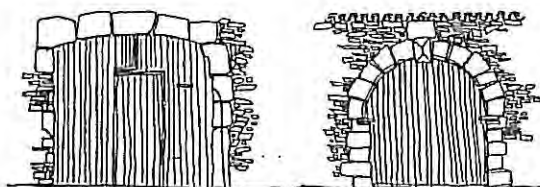
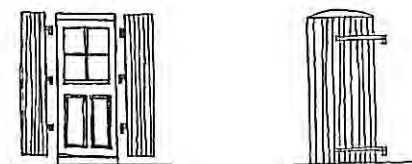
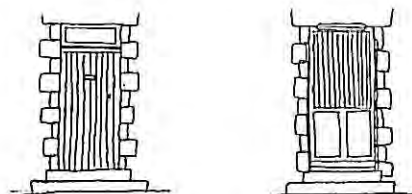
Ce qu'il est important de préserver :

- les proportions des ouvertures et le découpage des vitrages,
- les finitions d'encadrements, d'appuis....
- Les menuiseries et volets en bois.



Une richesse de décoration faisant exception

Les portes et portails



Les portes et les portails sont constitués comme les volets de planches de bois peints sans ornement. Seule une catégorie de maisons ayant bénéficié d'un travail d'ornementation particulier (à l'époque de l'enrichissement de la commune, fin XIXe siècle) possède des portes d'entrée particulièrement décorées et sculptées.

D'une façon générale, la largeur des portes est identique à celle des fenêtres.

Certains dessins de porte prévoient la création d'impôstes vitrées.

"Les portails et portes des chais en lames de bois verticales jointives étaient placées le plus souvent au nu extérieur de la façade et s'ouvraient sur la voie. Munis de pentures souvent obliques, ils présentent de hautes proportions." (Extrait du document du C.A.U.E. Guide d'architecture locale, Ile de Ré)

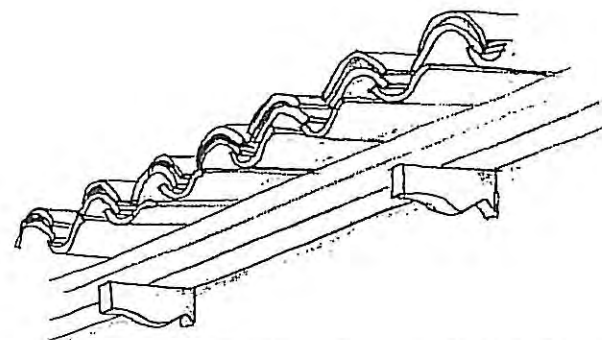
De nombreuses façades comportent de larges portails utilisés initialement pour la desserte des chais ou des bâtiments agricoles situés à l'arrière de la maison.

Dans ce cas, pour des raisons de commodité, certains grands vantaux peuvent être découpés pour permettre la création d'un portillon.

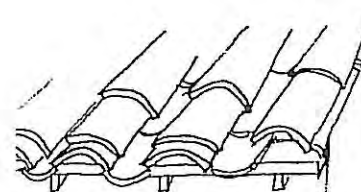
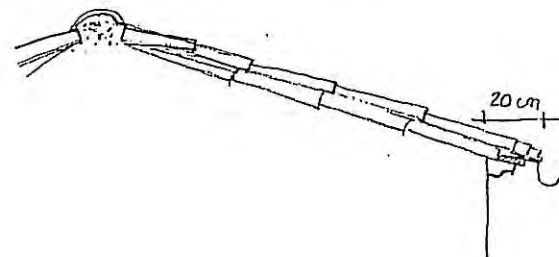
Comme pour les portes et fenêtres, les linteaux présentent des finitions variées (droit, cintré, en bois ou en pierre).

Ce qu'il est important de préserver :

- le dessin traditionnel des portes et portails et leur sobriété,
- dans le cas de maisons avec modénatures, les éléments de menuiserie sculptés.



Détail de mise en œuvre des égouts et rives de toits



Les toitures

Les toits sont à un ou deux versants, ils ont en général le faîtage parallèle aux voies mais certaines organisations parcellaires impliquent parfois la perception des pignons le long des rues et ruelles arrières.

Les toitures sont réalisées en tuile « tige de bottes » en terre cuite, de teinte nuancée du gris clair à l'ocre foncé.

L'architecture traditionnelle ne prévoit pas de gouttière. Le toit s'achève uniquement par un débord de tuiles d'égout, de 15 à 20 cm, supporté par une planche ou "chanlatte" appelée localement "acoyau", s'appuyant tous les 60 ou 80 cm sur un prolongement de la sous toiture. Pour les versants de toiture donnant sur la rue, l'eau est systématiquement récupérée dans une gouttière demi-ronde métallique.

En pignon, les rives sont réalisées sans saillie, la finition est constituée de deux rangs de tuiles superposées mais légèrement décalées.

Les toits en croupe avec arêtières sont relativement exceptionnels, on les observe essentiellement aux angles de rue où ils constituent le plus souvent, la seule traduction du traitement de l'angle.

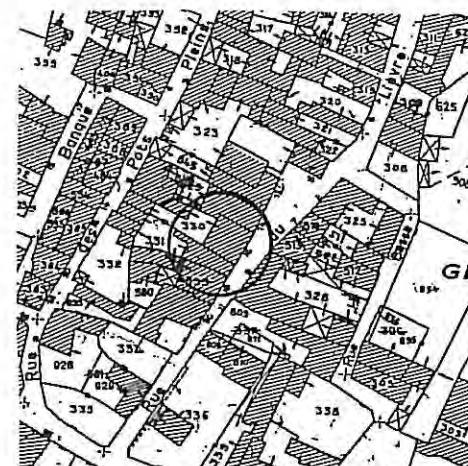
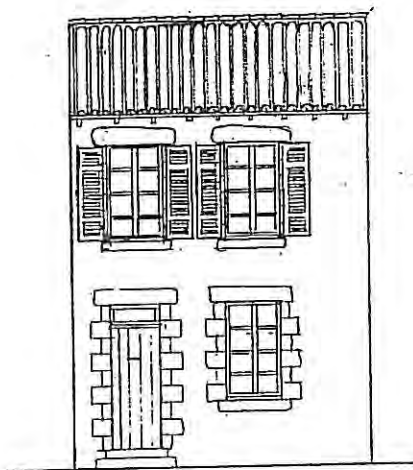
Les cheminées sont de petites dimensions. Elles sont réalisées en maçonnerie, enduites ou en briques. L'architecture traditionnelle ne comporte pas de lucarne.

Ce qu'il est important de préserver :

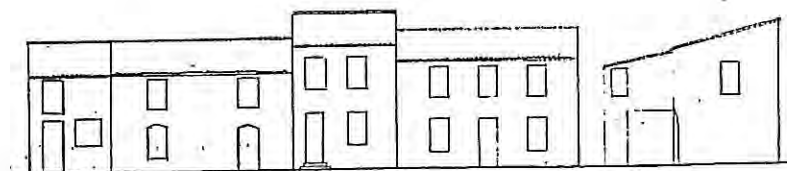
- la simplicité des volumes de toiture,
- les détails de finition (rive, débords de toiture) ...
- l'inexistence de fenêtres en toitures.

LES ELEMENTS DU PATRIMOINE

L'ARCHITECTURE – LA TYPOLOGIE



Ech:1/2000



Rue du Lièvre

La maison traditionnelle

↳ Composition parcellaire

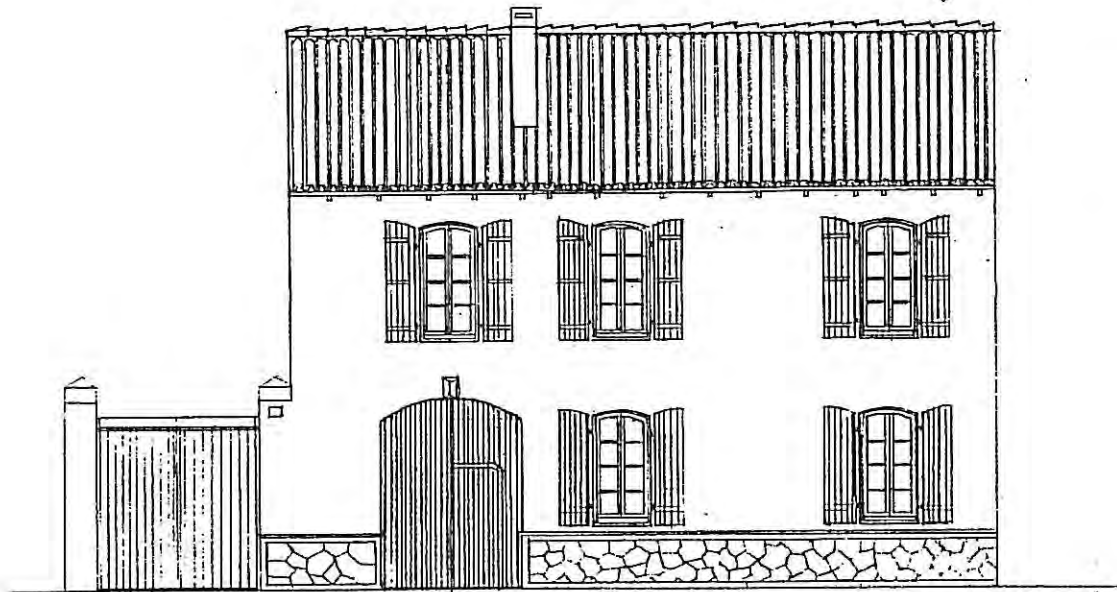
Tous les logements de Sainte Marie de Ré présentent des compositions d'ensemble relativement similaires.

La façade principale de la maison borde la rue, elle est protégée à l'arrière par une cour accessible, soit par une autre rue ou impasse soit par un passage couvert traversant le corps de logis ou contigu au corps de logis. Cette cour est entourée d'un ensemble de dépendances tels que buanderie, cellier, écurie ...

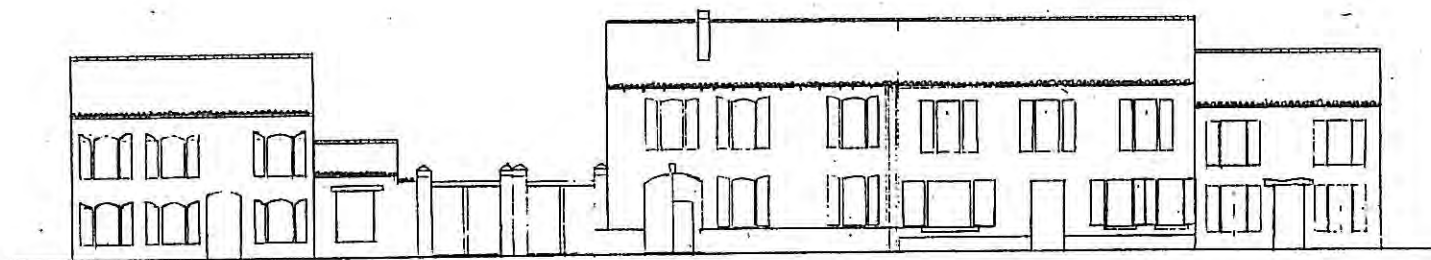
Les logements sont de plan rectangulaire et sont le plus souvent constitués d'un rez-de-chaussée et d'un étage.

↳ Trame de façade

La trame de la façade est régulière. Elle est constituée de deux ou trois travées de fenêtre, la porte d'entrée étant axée sur l'une d'entre elles.



Ech. 1/2000



Rue Mortamer

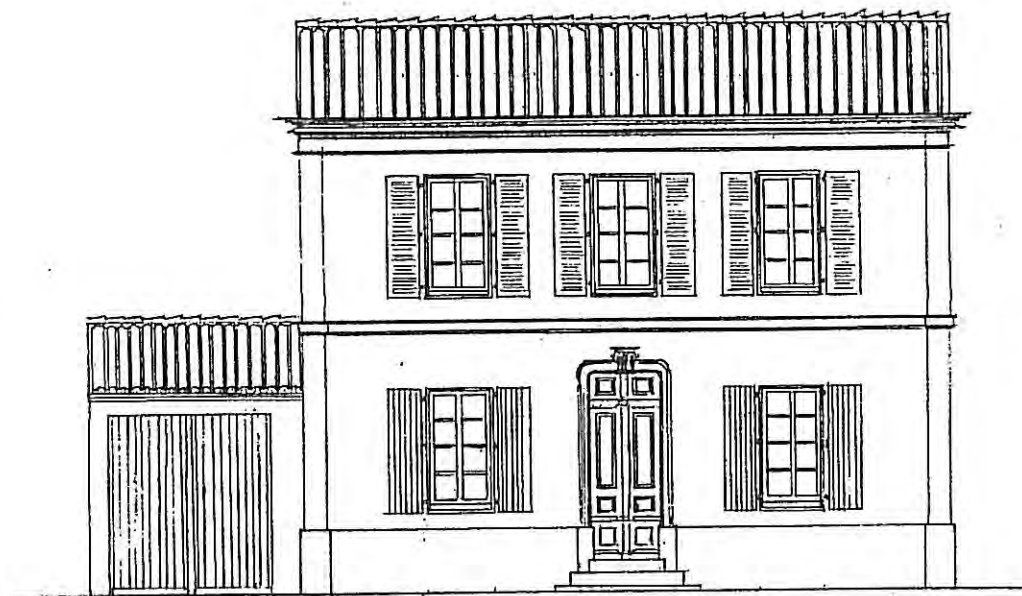
↳ Détails

La maison traditionnelle type est dépourvue de détails. La sobriété de traitement est remarquable. Seul le dessin des pierres d'encadrement des ouvertures, lorsqu'elles ne sont pas enduites, marque la façade.

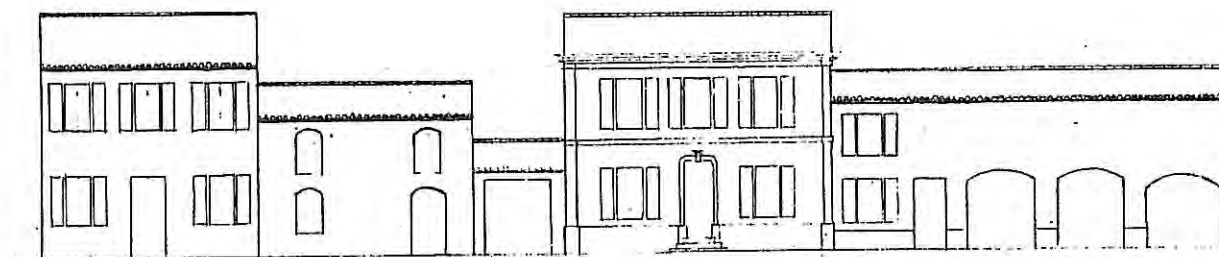
On remarque également la présence presque générale d'une "rainure coupe vent" en périphérie de la fenêtre, à l'intérieur de laquelle s'inscrit l'épaisseur des volets lorsqu'ils sont fermés. Cette feuillure affine le dessin général de la fenêtre.

A partir de ce modèle type d'architecture traditionnelle, plusieurs modèles peuvent se décliner :

- La maison avec modénatures.
- La maison avec courette.
- La maison en rez-de-chaussée.

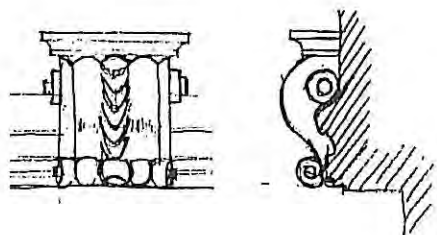


Ech. 1/2000



Rue de la République

↳ La maison avec modénatures



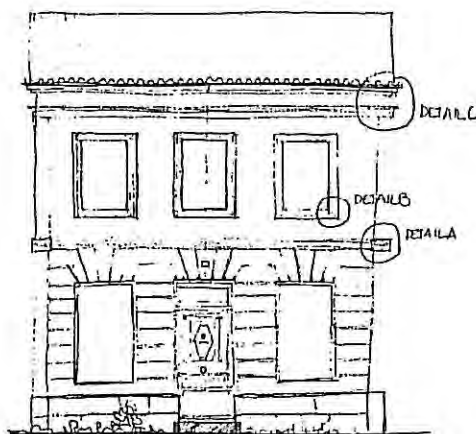
Ces maisons ont été construites à la fin du XIXe siècle, à une époque où certains viticulteurs ont pu faire fortune.

En 1880, en effet, le phylloxera qui a dévasté le vignoble charentais à partir de 1875, apparaît sur l'île, mais cet insecte ne survit pas dans les sols sableux qui constituent une partie importante des vignobles de la commune.

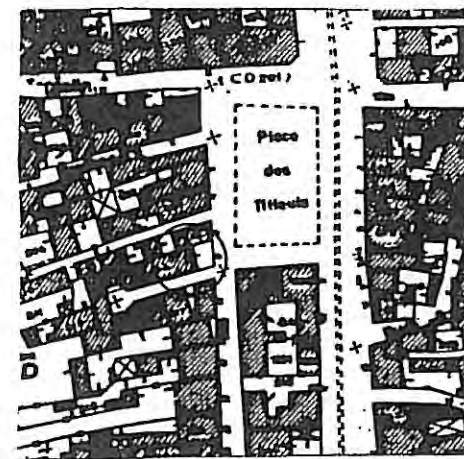
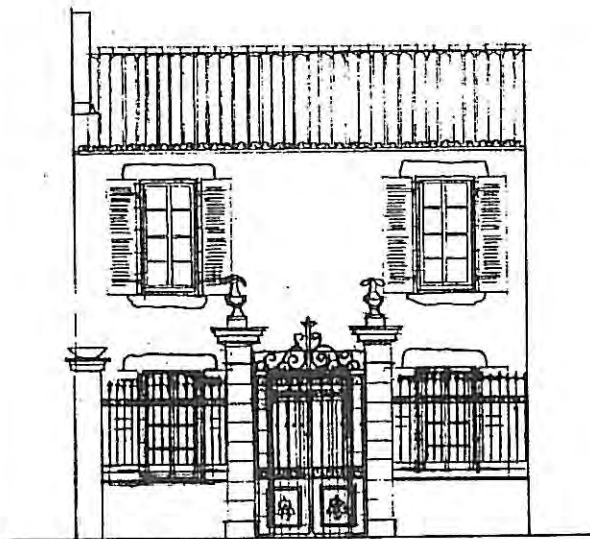
Pendant ces quelques années de catastrophe naturelle, les cours du vin de l'île et notamment, de Sainte-Marie-de-Ré, atteignent des prix prodigieux. Les propriétaires ainsi enrichis, se font construire une maison. Si ces habitations ont maintenu la structure générale de la maison traditionnelle type (trame, hauteur ...), de nombreux éléments de décoration témoignent de la richesse de ces nouveaux propriétaires.

Apparaissent alors en façade :

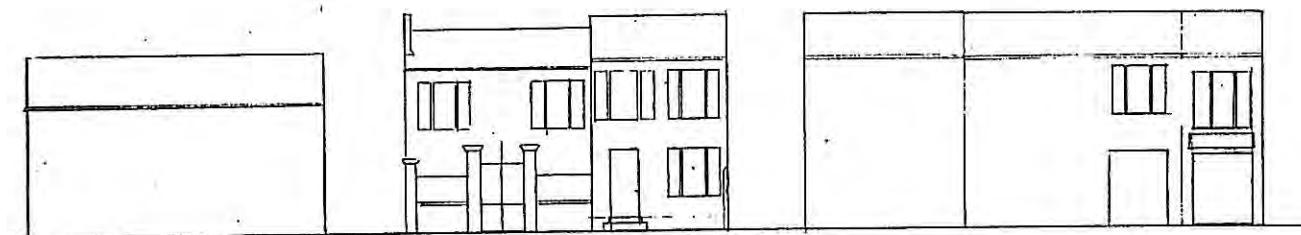
- Corniches.
- Bandeau.
- Encadrement moulures de portes et fenêtres.
- Portes sculptées.



Plusieurs degrés de décoration sont perceptibles, certains dessins de façades ne comportant qu'un seul de ces éléments, d'autres associant la totalité de ces modénatures.



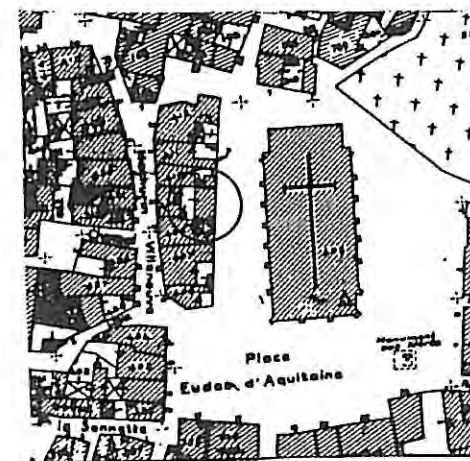
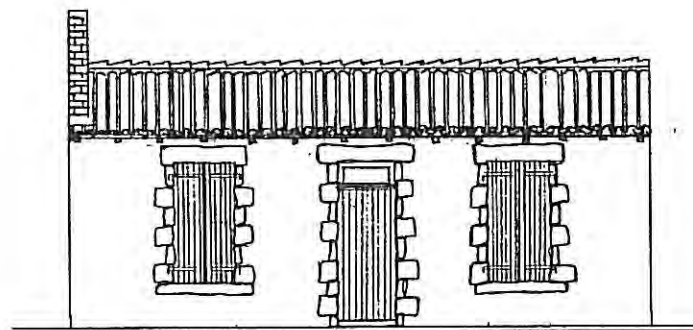
Ech. 1/2000



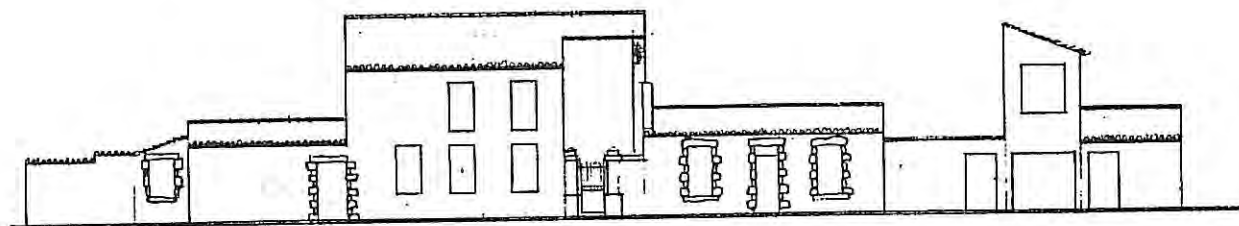
Rue Mortamer

La maison avec courette

D'autres maisons de type traditionnel ou avec quelques modénatures, présentent une légère adaptation de l'implantation habituelle des logements : elles sont situées en retrait de l'alignement mais celui-ci reste matérialisé par un muret surmonté d'une grille. Ce dispositif maintient la continuité visuelle de la rue. La largeur de ces courettes est très variable mais le recul est en général de l'ordre de 2 à 3.00 m.



Ech. 1/2000



Place Eudes d'Aquitaine

La maison en rez-de-chaussée

Les maisons constituées d'un rez-de-chaussée et d'un étage, sont majoritaires dans toutes les entités urbaines de SAINTE-MARIE-DE-RE, cependant, on peut observer quelques ensembles de maisons en rez-de-chaussée.

Ces maisons possèdent la même sobriété de composition et d'ornementation que les maisons traditionnelles avec étage.

Ce qu'il est important de préserver :

▪ D'une façon générale

- La volumétrie générale
- La trame des ouvertures

▪ Sur la maison traditionnelle type :

- la sobriété des façades (en évitant tout ajout de modénatures)

▪ Sur la maison avec modénatures :

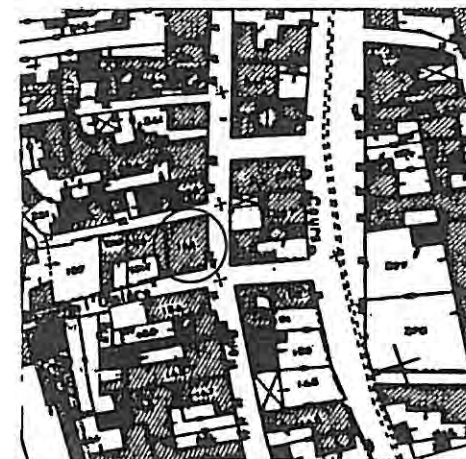
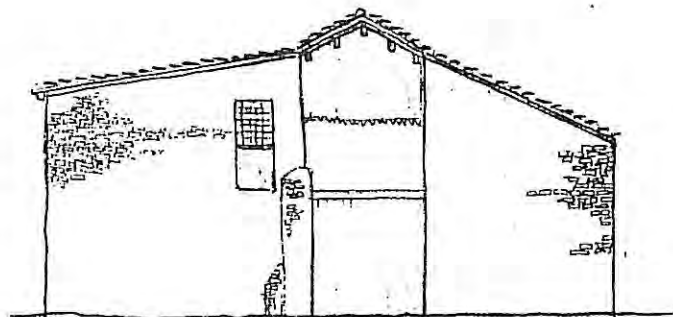
- l'ensemble des détails d'origine (corniches, bandeaux, porte)

▪ Sur la maison avec courette :

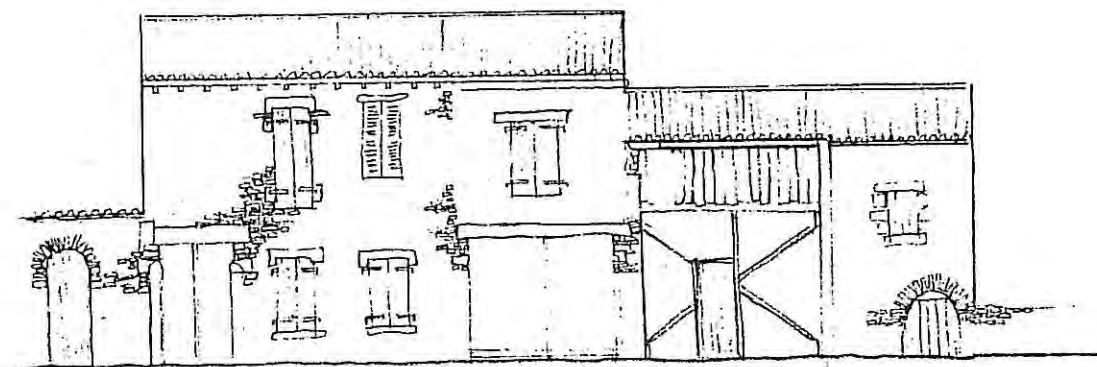
- les espaces de courette en excluant tout projet d'extension à l'intérieur de cet espace.
- Les dispositifs de grille, pilastres et portail.

▪ Sur la maison en rez de chaussée

- la particularité d'épannelage de ces constructions.



Ech. 1/2000



Ech. 1/2000

Les Bâtiments Agricoles

↳ Evolution

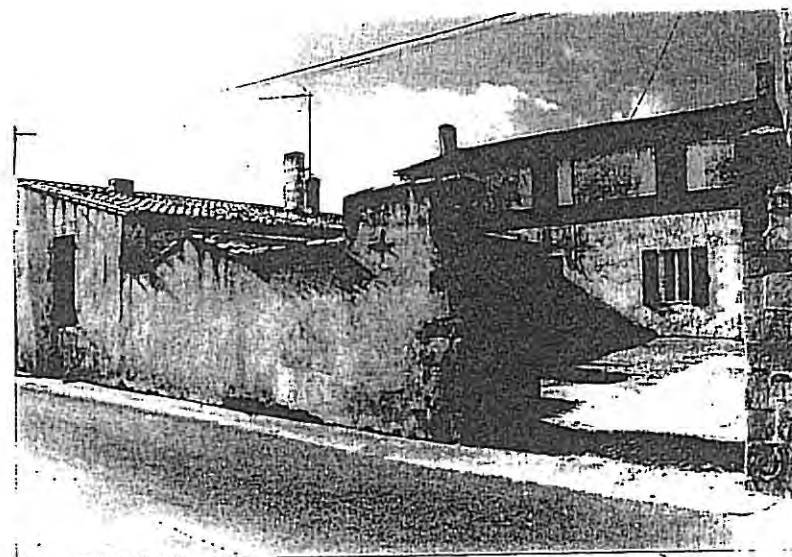
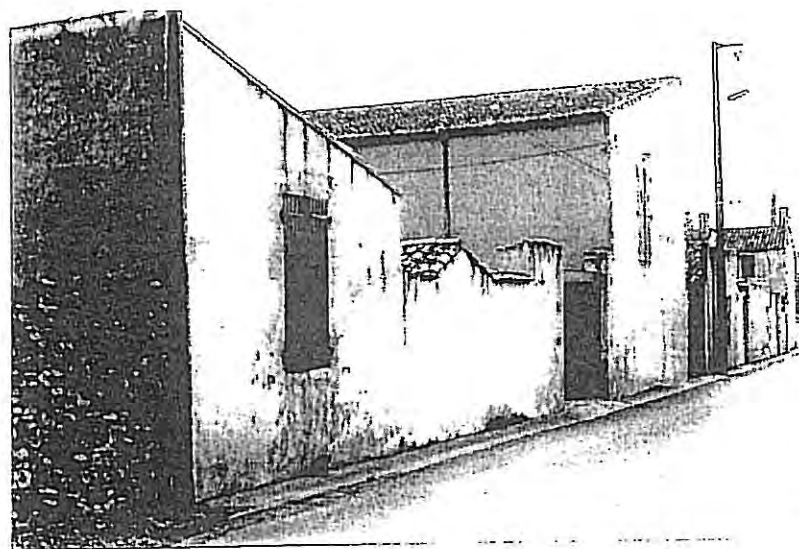
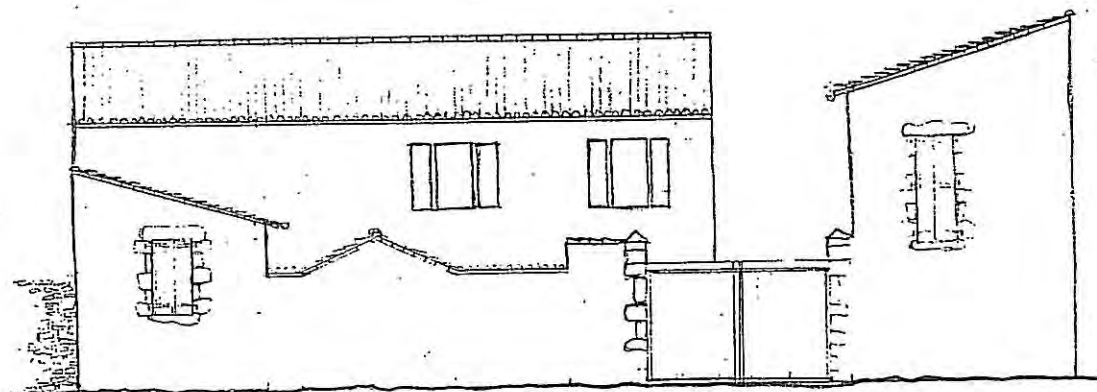
La commune de SAINTE-MARIE ayant toujours maintenue une activité exclusivement agricole, la structure urbaine a conservé la trace de ces pratiques. Le nombre d'exploitations ayant fortement baissé, plusieurs bâtiments agricoles ont été désaffectés, certains sont toujours inutilisés, d'autres ont été transformés en logements.

Quelques uns ont conservé leur vocation initiale mais l'évolution des techniques et du matériel rend aujourd'hui difficile le maintien des sièges d'exploitation en cœur d'agglomération (accès, largeur, surface... circulation routière...) ce qui va générer la création d'une zone de regroupement des bâtiments agricoles à la périphérie de l'agglomération.

↳ Typologie

Deux grands types de bâtiments agricoles existent :

- Les bâtiments de type hangar de grandes dimensions qui peuvent atteindre des hauteurs à l'égout de l'ordre de 6.00 m. Leur volumétrie est généralement remarquable dans la trame urbaine. Les autres bâtiments agricoles sont constitués par un ensemble de dépendances associées à l'habitation ; elles comprennent cellier, buanderie, débarras...



↳ **Composition parcellaire**

Tous ces bâtiments sont généralement situés à l'arrière de la maison d'habitation, ils peuvent se succéder sur toute la longueur de la parcelle pour atteindre une rue arrière.

Cette disposition de parcellaire "traversant" est remarquable, elle génère des ambiances urbaines totalement différentes entre les rues principales le long desquelles sont alignées les maisons d'habitation et les rues parallèles situées à l'arrière qui présentent un aspect beaucoup moins homogène, constitué par les pignons aveugles des dépendances. Les grands volumes de hangar, ou quelques habitations, l'ensemble étant relié par de hauts murs avec portail (accès des dépendances)

↳ **Matériaux**

Les bâtiments agricoles de type hangar, sont généralement construits en pierres non enduites ce qui les distingue des constructions à usage d'habitation. Les pignons des bâtiments de dépendances sont par contre traités comme les façades de construction principales (enduits). On peut également remarquer dans certaines cours, des façades de dépendances réalisées en structure bois, celle-ci étant maintenue entre deux murs porteurs de maçonnerie.

↳ Les ouvertures

Les bâtiments agricoles comportent peu d'ouvertures sur la rue. Les hangars ne disposent en général que de hauts portails d'accès et de quelques ouvertures de petites dimensions.

Ce qu'il est important de préserver :

- La volumétrie générale des grands bâtiments
- L'implantation parcellaire des différents corps de bâtiment ; habitation et dépendances agricoles autour de la cour (les bâtiments sont implantés en U et souvent de façon traversante)
- Les caractéristiques des ouvertures (dimensions) et leur répartition

Les Moulins

▪ Evolution

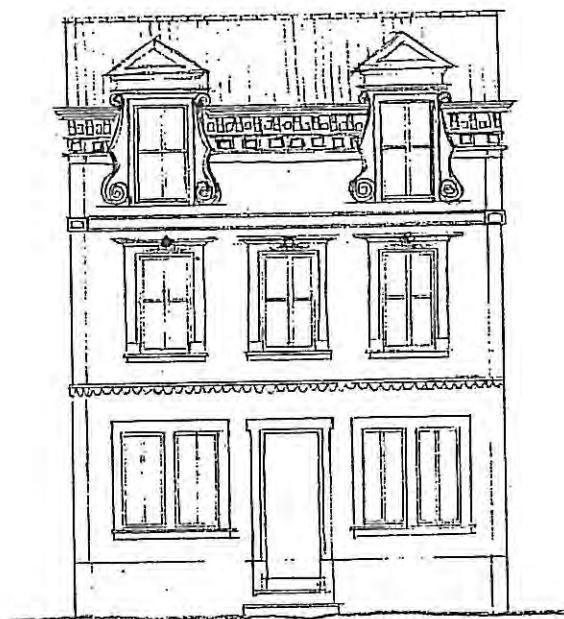
Ce type d'édifice révèle la présence d'une activité disparue dès la fin du XIXe siècle par l'implantation de minoterie industrielle.

La période faste de ce type d'activité se situe au XVIIIe siècle. L'île compte alors 76 moulins dont 7 à SAINTE-MARIE-DE-RE. La culture du blé étant presque inexistante sur l'île, la production de farine nécessitait un important approvisionnement depuis le continent pour répondre aux besoins d'une population nombreuse.

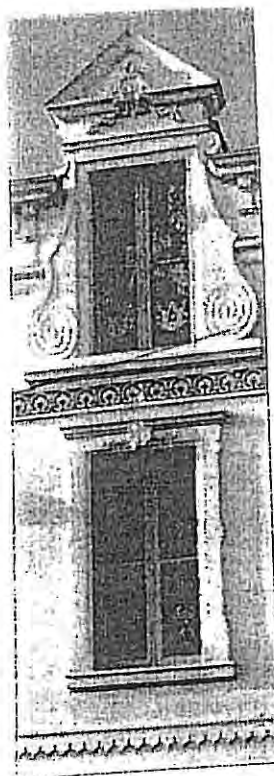
La modification de la législation en 1920 a entraîné la destruction des bâtiments ou la suppression de leurs aménagements caractéristiques, ils ont été remaniés y compris sur le plan de la toiture. Tous les moulins étaient en effet couverts d'une calotte conique ou "chapeau", couverte de bardeaux, parfois peints de couleur brique ou de couleur plus vive qui donnent parfois leur nom aux moulins (moulin bleu ...). Toutes ces toitures d'origine ont disparu, remplacées par des toits terrasses, des toits à une ou deux pentes, modifiant considérablement la silhouette générale de l'édifice.

Ce qu'il est important de préserver :

- le volume cylindrique du moulin en évitant de la "noyer" dans des extensions périphériques.
- Essayer de retrouver l'aspect initial des toitures.



Rue Mathurin Villeneuve



Ech. 1/2000

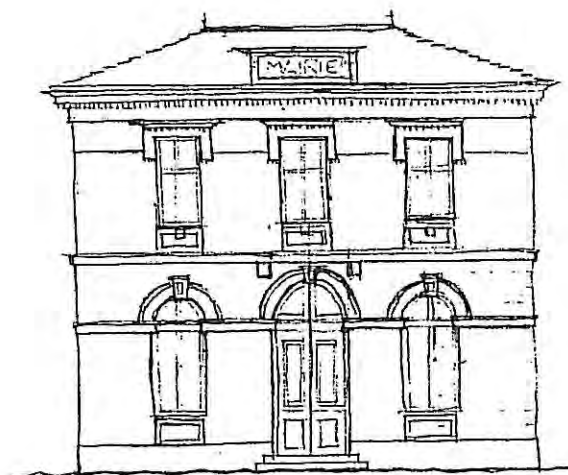
L'Architecture Balnéaire

L'architecture de SAINTE-MARIE-DE-RE ne révèle pas d'influence extérieure, la commune n'ayant pas développé d'activité de tourisme balnéaire ; on n'observe aucun quartier où l'architecture aurait pu bénéficier d'une "mode" liée à cette pratique. Cependant, on peut remarquer quelques constructions dont l'aspect, par la fantaisie des détails, s'apparente à l'architecture du type balnéaire.

Ces architectures sont des exceptions aux règles architecturales traditionnelles qui offrent ponctuellement une note de fantaisie au tissu urbain, sans jamais altérer la qualité générale de celui-ci. Cela, en raison d'une certaine "sobriété" des détails et du respect de l'épannelage général de la rue.

Ce qu'il est important de préserver :

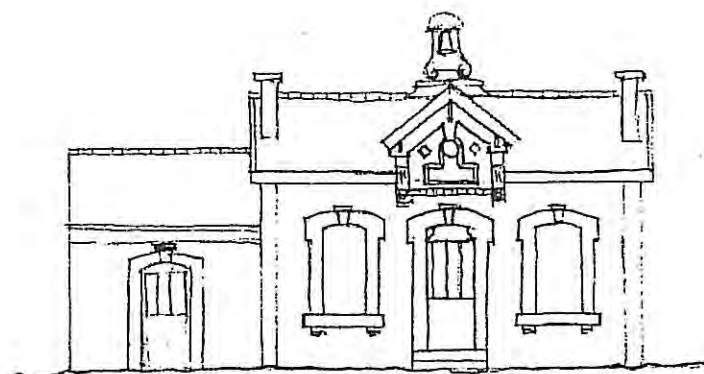
- le caractère d'exception de ce type de construction,
- les détails particuliers.



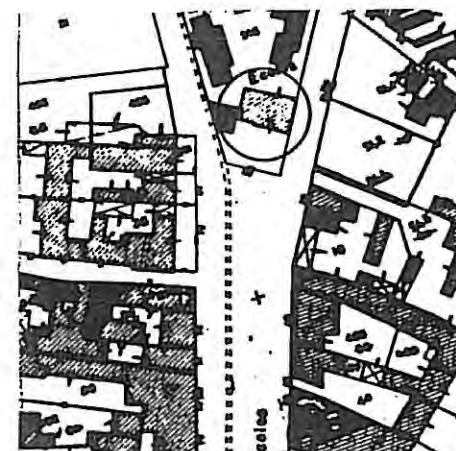
MAIRIE – Rue de la République



Ech. 1/2000



ECOLE – Cours des Ecoles



Ech. 1/2000

L'Architecture Publique

Comme l'architecture balnéaire, l'architecture publique reste très ponctuelle, mais ses caractéristiques en font un élément remarquable du tissu urbain, par ailleurs très homogène.

Les deux ensembles bâtis constituant cette catégorie sont : la mairie dans le centre bourg et l'école à LA NOUE.

Leur mode d'implantation se démarque de l'implantation courante à l'alignement : ces deux bâtiments sont construits au centre de la parcelle, l'alignement étant marqué par un muret surmonté d'une grille d'une hauteur moyenne de 2,50 m, l'entrée étant constituée d'un portail monumental en ferronnerie ouvragée.

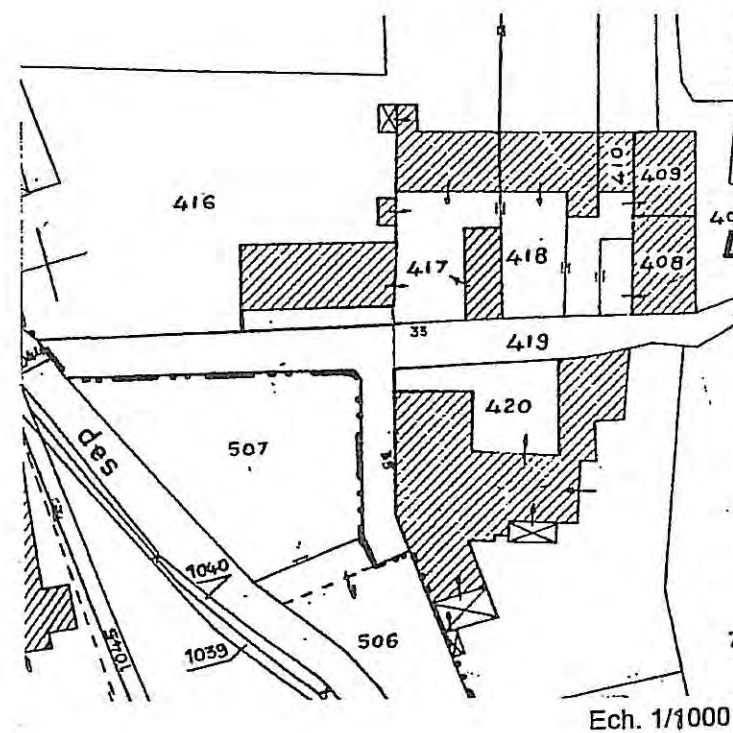
Les façades, quant à elles, présentant toutes une trame d'ouverture aussi rigoureuse que l'architecture traditionnelle, comportent un ensemble de détails absents de la modénature habituelle : fronton, baie en plein cintre, épis de toiture, petit campanile, ...

Si l'école de La Noue se situe à l'extrémité du cours, la mairie localisée rue de la République, ne bénéficie d'aucune mise en scène au sein du tissu urbain (perspective ...)

Ce qu'il est important de préserver :

- tous les caractères distinctifs de la fonction : implantation, détails...

La Jarrière



Les ensembles

Quelques ensembles bâtis se distinguent sur la commune par leur organisation et leur taille : il s'agit de propriétés situées en général à la périphérie des agglomérations anciennes (l'abbaye au BOURG, Montamer et La Jarrière à LA NOUE) d'autres ont été englobées dans le tissu urbain.

Ce type de structure se rencontre sur l'ensemble de l'île et il semble qu'elles aient été construites entre la fin du XVe et le début du XVIe siècle mais aussi, pour certaines, à la fin du XVIIIe siècle. Dans le premier cas, il s'agissait de maisons utilitaires construites au milieu de grands domaines viticoles (ou salicoles sur d'autres communes), dans le second, il ne s'agissait que de « maisons de campagne » construites par de riches négociants. Le plan de l'île dressé en 1742, fait apparaître plusieurs de ces ensembles bâtis, de plus, certains actes ou registres paroissiaux du XVIIe siècle font référence à certains d'entre eux. La Jarrière, Montamer, la Cailletière, à LA NOUE ou l'abbaye au BOURG ont ainsi inscrit leur nom dans l'histoire ancienne de la commune.

Aujourd'hui, ces structures sont encore en général très perceptibles dans le tissu urbain : c'est le cas de La Jarrière, Montamer ou l'Abbaye, d'autres comme la Cailletière ont été fortement remaniées et englobées dans l'urbanisation voisine, quelques détails de porches ou portails peuvent parfois révéler l'existence passée de ces ensembles cohérents.

Ce qu'il est important de préserver :

- la structure d'ensemble lorsqu'elle est encore lisible,
 - . sur le plan du bâti,
 - . sur plan parcellaire.

[illegible]

9100 Mater-n-Br. Para d'azucorato, 9.0 1 1000

Le petit patrimoine : les puits



Architecture dite de "Petit patrimoine" ou "Architecture mineure", les puits participent au charme de Sainte Marie. Ils se découvrent au cours des déambulations dans la ville. Au fond des quereux ou impasse, sur les petites places, dans les potagers, ils sont nombreux. Accolés aux façades ou complètement isolés, leur dessin est varié.

Trente neuf puits ont été recensés dans les villages de Sainte Marie et la Noue : en voici la liste :

Le bourg:

rue du carreau - rue des belles / rue des coulis - rue de la vallée – quereux des Doves – rue du coin jaloux – venelle des Jardins – rue de la Sonnette – rue de l'Abbaye – rue des Rosées – impasse de la rue des Villages – rue des Beaucoup – rue Basse – rue du Clocher (2 puits) – rue du Cimetière – rue de l'Eglise – venelle de la Malette – rue de la Beurelière – venelle de la Beurelière –

Grand Village / Petit Village:

rue de la Pompe – venelle des Moulins – rue des Boulangers – rue du XIV Juillet – rue des Pots Pleins – rue de la Banque – venelle du Puits – rue de la République –

La Noue:

Rue du Peu Breton – rue du Four – rue Charraud – rue des Ormeaux – quereux du Palmier – rue de la Jeunesse – rue de la Rampe – rue Wilfrid Barranger – rue de Montamer (4 puits) -

LES ELEMENTS DU PATRIMOINE

LE PAYSAGE ET LES VEGETAUX

Quelques éléments d'histoire à propos du végétal :

La commune de Ste Marie est une commune peu plantée. Les études historiques réalisées en la matière citent notamment parmi les végétaux les plus usités:

- dans les jardins et les clos: le Figuier, le Noyer, l'Amandier, le Laurier sauce, des fruitiers bas divers (Poiriers, pommiers, Cerisiers, ...). Quelques Mûriers sont plantés lors du développement de l'élevage du vers à soie. On parle également de couronnes d'Ormeaux et de bouquets de Chênes verts.
- sur les places et les mails, l'Orme semblait très présent, mais il a été remplacé par des végétaux plus urbains au XIX ème comme le Tilleul.
- En bord de mer, les Tamaris, l'Osier et l'Atriplex représentent les végétaux les plus fréquents.
- Dans le courant de ce siècle certains végétaux vont se développer: les Pins maritimes en reboisement de parcelles abandonnées par l'agriculture, les Cuppressus, le Pin parasol.

Les végétaux actuels

Compte tenu de ces textes, une approche a été réalisée dans le but de vérifier si ces végétaux anciens existaient toujours, et si les divisions de parcelles ne les avaient pas remis en cause.

Une deuxième approche a été réalisée pour voir quels étaient les végétaux plantés de nos jours.

Suite à ce travail systématique, différents éléments ont été relevés :

Le cadre ancien de Ste Marie

- . il existe peu de végétaux anciens dans les parcelles les plus petites,
- . on retrouve beaucoup d'Amandiers, dont certains relativement anciens dans les jardins potagers,
- . il existe également quelques Figuiers et quelques Noyers, des touffes de Lauriers, et de rares Ormeaux en bosquet

Le cadre ancien de Grand Village

- . bien que le parcellaire soit plus grand il existe très peu de végétaux anciens et de grand développement,

Le cadre ancien de La Noue :

- . malgré des parcelles, parfois de dimension modeste, on rencontre fréquemment de vieux Figuiers et de vieux Noyers,
- . l'Amandier apparaît dans les parcelles de potager de taille plus importante,
- . les végétaux décoratifs comme les Palmiers sont plus présents qu'à Sainte Marie

Quelques remarques générales :

- . dans les plus grands jardins et dans les clos, les végétaux arborés sont plantés en périphérie, sous la protection des murs,
- . il existe çà et là des bosquets de Cuppressus qui ont « filés » au fil du temps, et qui donnent ces ponctuations, dans la silhouette des espaces bâtis, de végétaux toujours verts et dépenaillés. Ces bosquets ont été largement décimés lors de la tempête de Décembre 1999.

Dans les parcelles des constructions récentes:

Malgré quelques « erreurs » (Cèdres, Tilleuls, Sapins, haies de Cuppressocyparis, Marronniers, Eucalyptus, ...) les végétaux replantés font plutôt partie du patrimoine végétal de l'île. Parmi les plus représentés on notera :

- . beaucoup de replantations de Figuiers, de Pins Parasols,
- . des fruitiers divers : Cerisiers, Poiriers,...
- . quelques Palmiers,

- . une gamme assez étendue d'arbustes décoratifs : Atriplex, Tamaris, Eleagnus, Euonymus du Japon, Senecio, Pittosporum, Cistes, Lilas, Spirées, ...
- . et, semble-t-il d'introduction plus récente, des Mûriers (les vieux sujets sont plutôt rares),
- . même dans les clos d'opérations groupées, les promoteurs ont pensé à planter des arbres de haut jet dans les espaces publics .

On s'aperçoit donc que les replantations sont importantes, et ceci, malgré des parcelles de dimension modeste pour la plupart. Dans les années à venir, le paysage végétal de la commune sera donc plus important qu'il ne l'a jamais été dans les époques récentes. Vu le nombre planté, les Pins Parasols formeront un rehaussement de la silhouette du bâti neuf en périphérie des centres anciens quasi régulier.

Les végétaux qui tendent à disparaître :

- . les Noyers, les Chênes verts au vu sans doute de leurs dimensions adultes,
- . les Cuppressus vu leur taille et leur mauvais vieillissement,
- . l'Amandier qui semble moins replanté, peut être par méconnaissance, ou par difficulté à trouver chez les pépiniéristes.

Autre constat :

- . la haie, sous quelque forme que se soit, ne fait pas parti du patrimoine végétal de la commune de Sainte Marie.



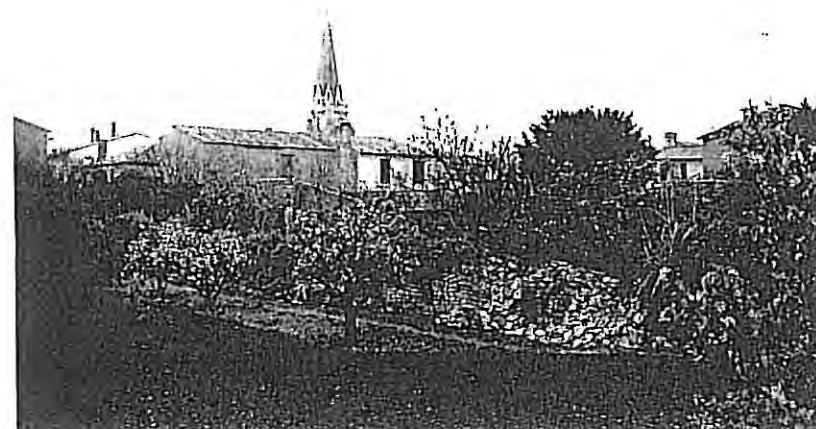
Vieux Figuier



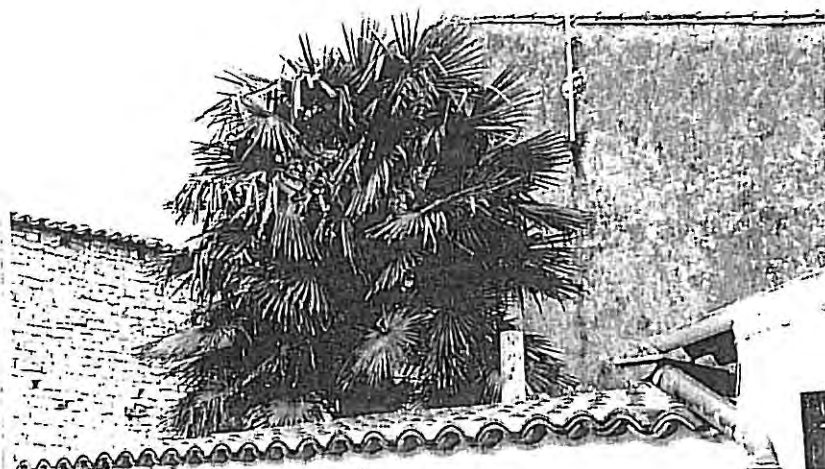
Vieil Amandier



Vieux Noyer



Fruitiers dans un jardin



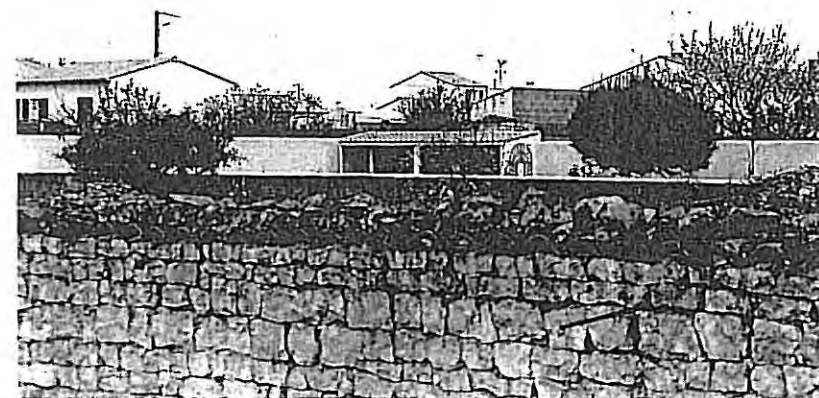
Palmier



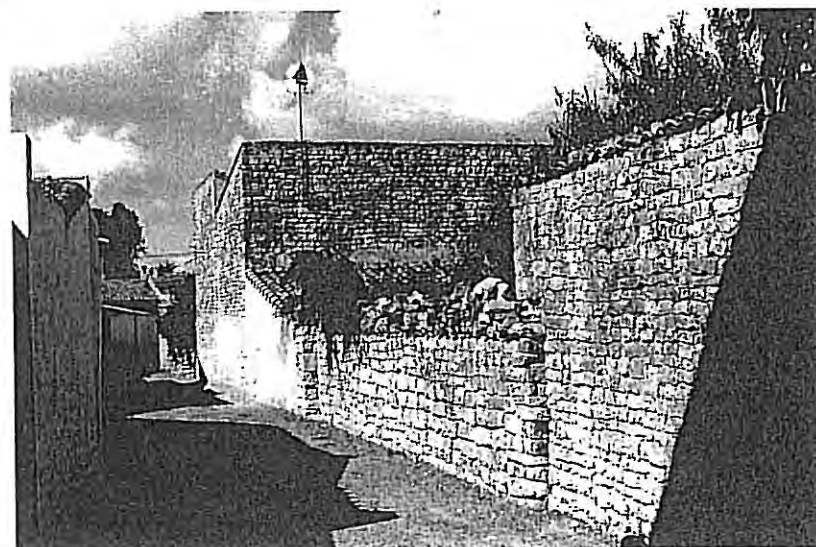
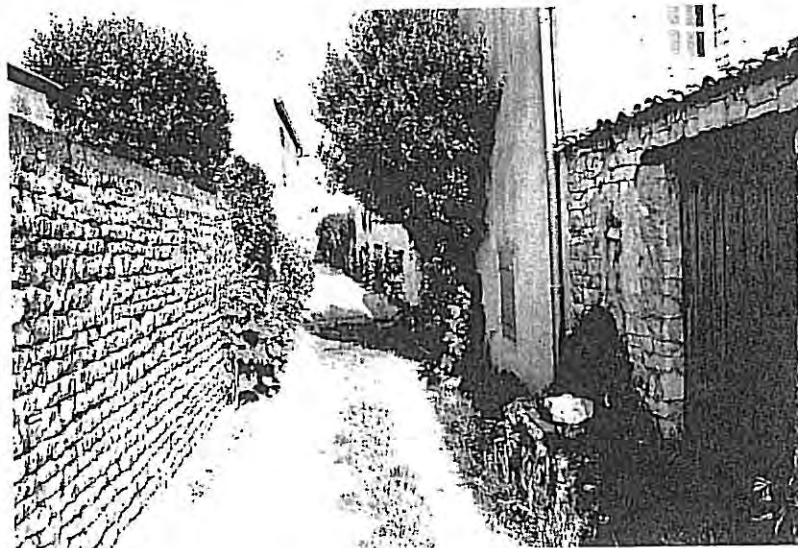
Replantations dans une opération d'ensemble neuve



Cupressus et Pins parasol



Replantations en parcelles privées : Pins parasol, Figuiers, Amandiers, .



Les murs et les clos

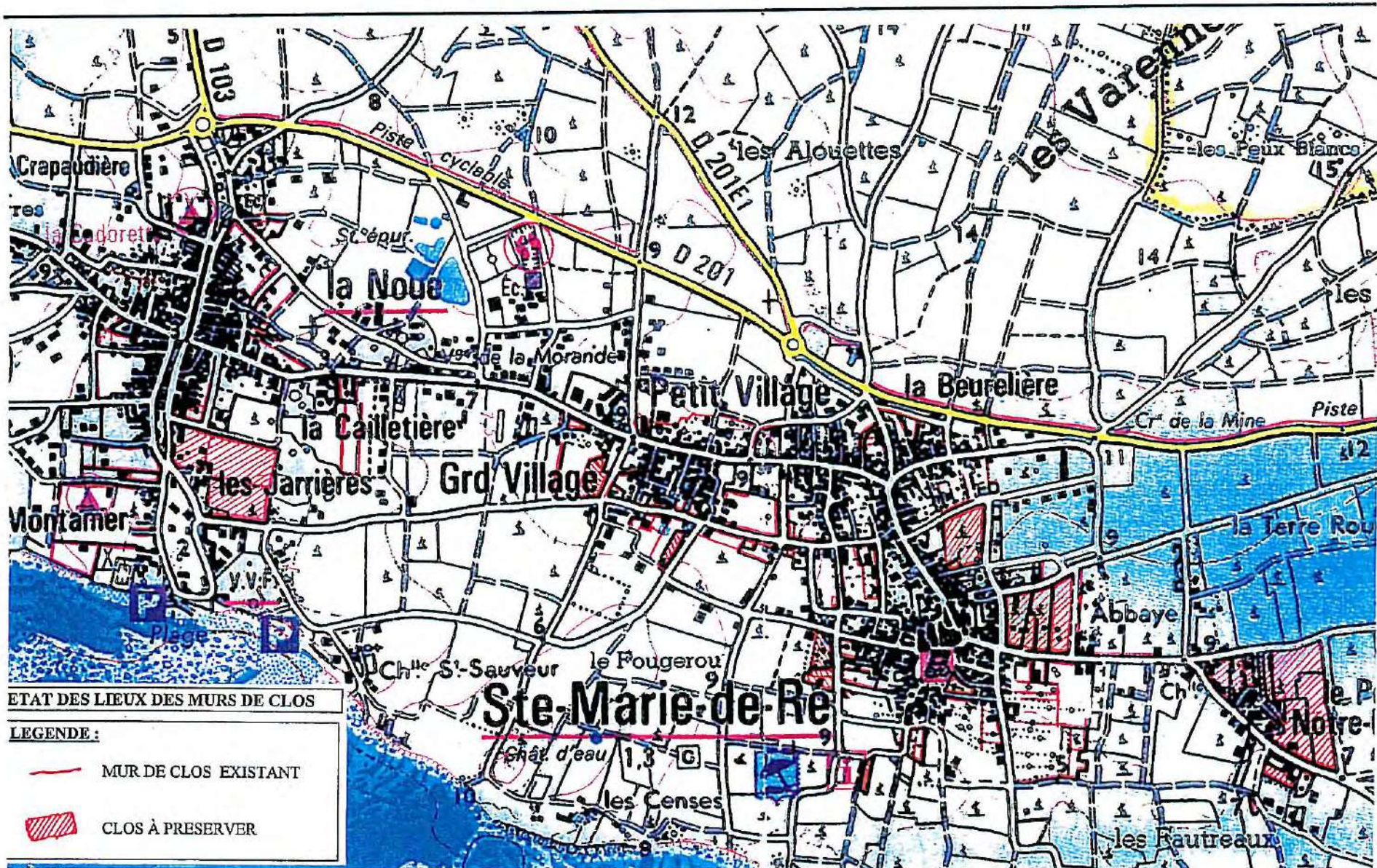
Ils constituent un élément essentiel de l'urbanisme des centres anciens de Ste Marie de Ré.

Les documents anciens nous apprennent qu'au 16^{ème} siècle, chaque famille de l'île avait au moins, un jardin où abondaient les arbres fruitiers ; ce jardin étant parfois attenant à une petite dépendance d'exploitation agricole dite l'*Aisine*. Le tout était clos de muraille de pierre sèche, et contigu à de semblables dépendances et jardins. Ce système d'organisation est à la base du caractère très groupé de l'urbanisation du tissu ancien : *"maisons alignées et contiguës de chaque côté des rues et ruelles, dépendances reportées en arrière, le tout joint par des murs ne laissant de solution de continuité qu'aux orées d'autres venelles".**

Ces murs de clos étaient réalisés en moellons, à pierres vues avec un enduit à fleur de moellons sans joints en creux ou en saillie. Généralement hauts d'environ 2.00 mètres, ils dessinent les limites d'une multitude de ruelles et d'impasses. Ce sont les clôtures des jardins, des cours mais aussi les limites des vastes clos, parfois voués au vignoble, qui existaient sur la commune.

Ce patrimoine a tendance à disparaître peu à peu par un manque d'entretien (le lierre a envahi certains d'entre eux) mais également en raison de l'urbanisation progressive de ces jardins et clos.

Le tissu ancien se caractérise par une implantation du bâti à l'alignement des voies. Les arrières de parcelle constituées par les dépendances et généralement des jardins potagers, étaient closes par les murs de clos. L'urbanisation récente a d'une certaine façon, niée cette organisation spatiale faisant perdre aux murs de clos, leur rôle et leur image originelle. Ils sont en effet, devenus des murs de clôture autour d'habitations posées au milieu du terrain.



La distinction du tissu ancien et du tissu récent est aujourd'hui, aisée à lire et, continuer à implanter les nouvelles constructions à la façon pavillonnaire risque à terme, de modifier la perception que l'on peut avoir du village, de son identité propre .

Quelques grands clos, ainsi que des murs de clos de jardins potagers demeurent encore presque intacts. Il apparaît important de chercher à préserver leur image, parce que non seulement, ils sont des traces de l'organisation ancienne de l'espace urbain et agricole, mais aussi, parce qu'ils composent une grande part du charme et de l'identité de Sainte-Marie-de-Ré.

Dans les cas de préservation des murs, l'implantation parcellaire se doit d'être réfléchie : une distance de retrait par rapport au mur semble inévitable, afin que le clos conserve une image qui ne se limite pas à celle du mur et afin d'éviter l'image du pavillon classique.

En outre, il est évident que la présence des murs de clos est intrinsèquement liée à la perception que l'on a du village, tant du point de vue de l'ambiance des ruelles arrières donnant sur les jardins que du point de vue de l'organisation même de l'habitat ancien. Aussi, quoique l'alignement soit une règle générale, il pourra, en certains lieux, être partiel et permettre ainsi, la préservation de quelques murs.

**LES ARBRES DANS LE PAYSAGE , De la « Fourest de Ré » au « Petit bois de Trousse Chemise »,
Cahiers de la Mémoire – Groupement d'Etudes Rétaises, N°52, Été 1993, P. 10*

LES ELEMENTS DU PATRIMOINE

LES PROBLEMES A REGLEMENTER

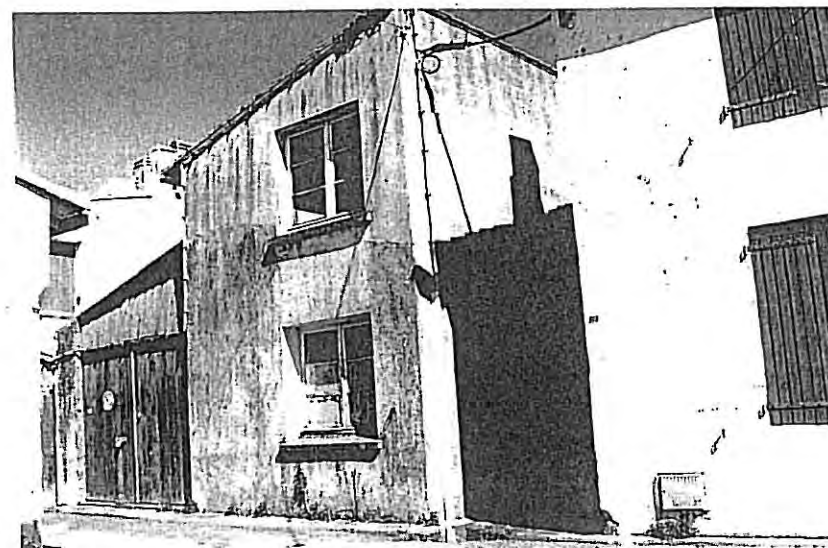
Les problèmes à régler

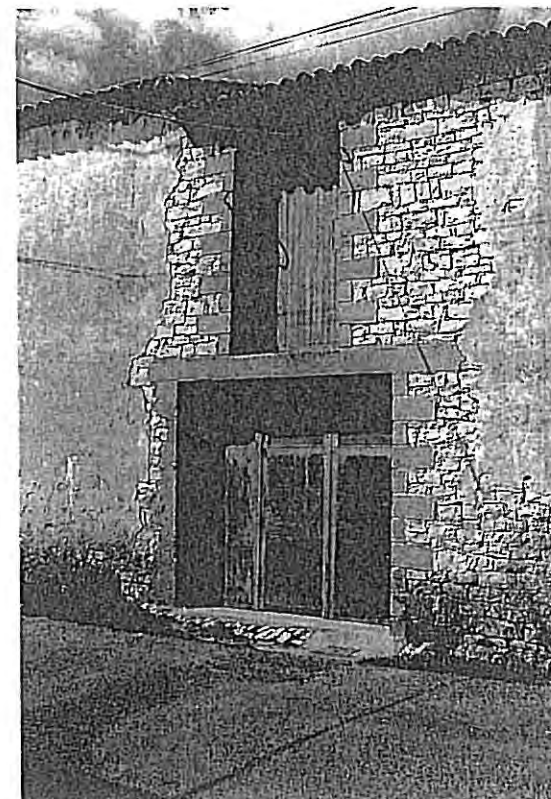
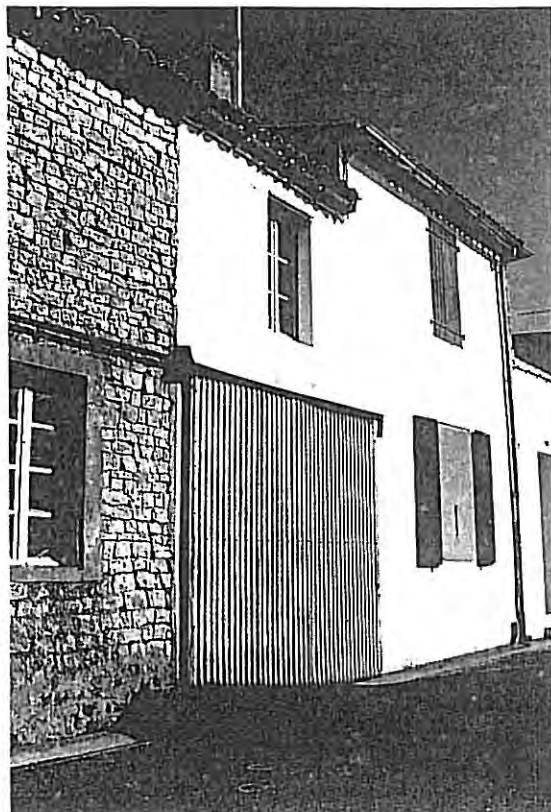
La découverte du tissu urbain ancien de SAINTE-MARIE-DE-RE révèle globalement un état satisfaisant, les interventions ayant entraîné des conséquences irréversibles sur le bâti sont rares. Les principales modifications des caractéristiques traditionnelles sont liées :

- à un non respect des dimensions des baies ou à un découpage des vitrages inadapté.
- à certaines condamnations de portes et fenêtres remettant en cause la trame générale de la façade.
- à des créations de façades commerciales ayant le plus souvent "éventré" le rez-de-chaussée.
- au non respect des techniques traditionnelles (création de linteaux ou jambages en béton, volets roulants ...)

Dans les zones périphériques d'extension, les problèmes rencontrés, sont les suivants :

- une disparition progressive des murs de clos par manque d'entretien (le plus souvent envahis par le lierre)
- une disparition des entités des clos par divisions parcellaires successives
- la présence de longs linéaires de murs de parpaings
- un étirement continu de la silhouette bâtie au détriment de l'image traditionnelle d'un tissu urbain ancien groupé.

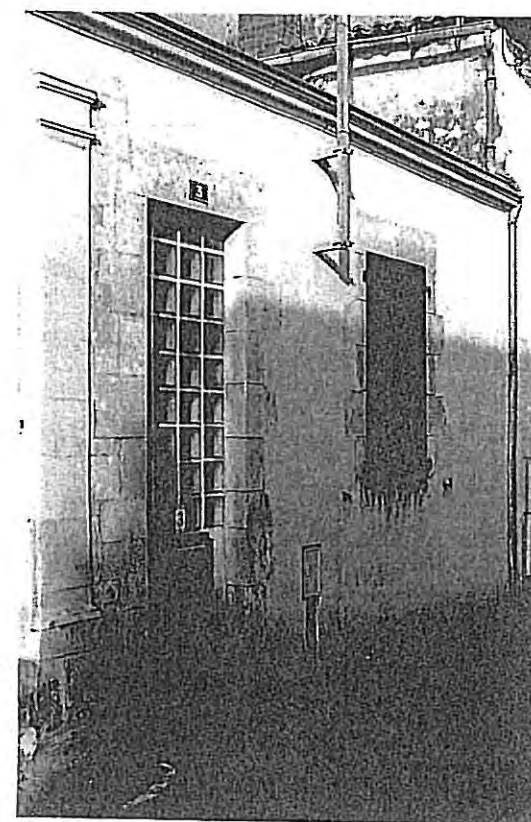


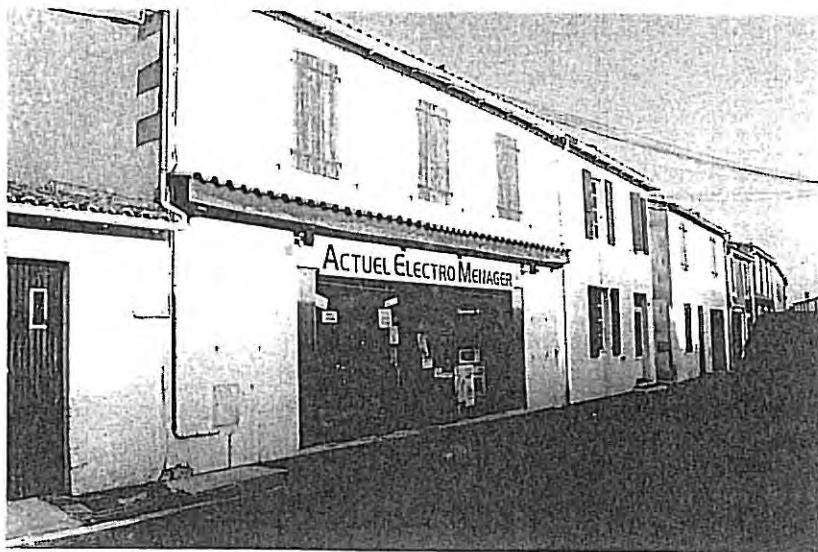
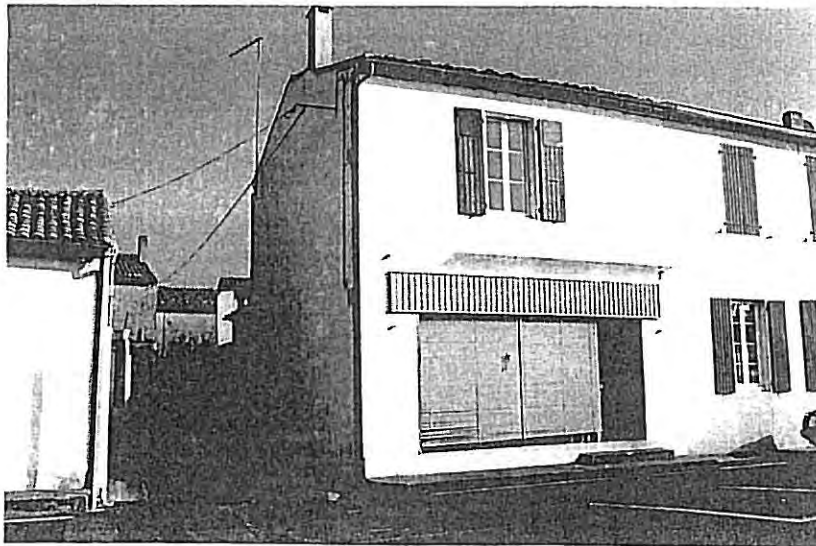


Le non-respect des dimensions des baies, des techniques traditionnelles (création de linteaux ou jambages en béton, appuis saillants,)



Condamnation et modification de portes et fenêtres
Découpage des vitrages inadaptés





**Création de façades commerciales
en discordance avec la composition
générale du bâti traditionnel**